

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 43

MONTRÉAL, LE MERCREDI 21 FÉVRIER 1996

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Un peuple en attente et sur ses gardes

Si les victoires péquistes dans La Prairie et Jonquières, lundi, sont révélatrices de quoi que ce soit, c'est du sentiment d'un peuple qui est en attente de voir à l'œuvre le nouveau gouvernement Bouchard. Mais d'un peuple aussi qui est sur ses gardes et qui refuse, comme l'ont montré 45 % des électeurs de La Prairie, de mettre tous ses œufs dans le panier du Messie souverainiste descendu sur Québec. Malgré sa popularité immense, Bouchard ne fait pas plus l'unanimité que ne le faisait le gouvernement Parizeau.

L'autre révélation de ces élections partielles (celle de La Prairie, du moins), c'est la persistance de l'appui accordé à l'Action démocratique de Mario Dumont. Le candidat Jean Dion a récolté plus de 11 % des suffrages, ce qui représente un gain de presque quatre points de pourcentage par rapport aux élections générales de 1994. En chiffres absolus, on ne parle que d'une centaine de voix de plus qu'il y a 17 mois. Mais le fait est significatif. Plusieurs observateurs, dont j'étais, avaient prédit qu'avec l'arrivée de Lucien Bouchard, un modéré, le PQ pourrait récolter l'appui de l'électorat adéquiste. Or, il n'en est rien, au contraire.

Ce succès relatif de l'ADQ éclaire cruellement l'impuissance du Parti libéral de Daniel Johnson à enregistrer quelque progrès dans l'électorat, et ce même après un an et demi dans l'opposition. La campagne de dénigrement savamment orchestrée contre la candidate parachutée du Parti québécois n'y a rien fait. L'appui aux libéraux dans La Prairie a même chuté d'un ou deux points de pourcentage. La victoire de Monique Simard était certainement assurée. Le député sortant Denis Azure avait récolté 55 % d'appui en 1994 et le OUI a fait 60 % le 30 octobre. Mais les libéraux espéraient y faire des gains. La preuve que cela aurait été possible est que l'Action démocratique y est parvenue. Cela veut dire qu'une proportion d'électeurs préfère encore se tourner vers le parti de Mario Dumont que vers celui de Daniel Johnson pour exprimer son mécontentement ou son scepticisme à l'endroit du gouvernement.

Le sens à donner au résultat du vote demeure cependant très incertain à cause du contexte. Les deux circonscriptions étaient acquises au PQ. M. Bouchard n'avait aucun opposant provenant de partis bien organisés et se présentait dans une région, le Royaume du Saguenay, on ne peut plus vendue à sa Cause. Le taux de participation au vote de 61 % dans Jonquières n'a rien d'exceptionnel. Quand Robert Bourassa a été élu dans une partielle (Saint-Laurent) sans adversaire péquiste en 1985 (il n'était pas parvenu à se faire élire aux élections générales...), 69 % des électeurs avaient exercé leur droit de vote. En outre, nous vivons toujours en transition entre deux gouvernements. M. Bouchard n'a pris encore aucune décision majeure qui puisse soulever la controverse. L'électorat de ces deux circonscriptions n'était pas en mesure de le juger. Tout au plus, il pouvait donner la chance au coureur. C'est ce qu'il a fait.

Le succès péquiste ne permet de ne préjuger de rien pour l'avenir. Comme l'a souligné le professeur Louis Massicotte, les élections complémentaires, au Québec, sont d'excellents thermomètres de l'opinion publique, mais d'assez mauvais baromètres. Si elles permettent de prendre la température, de mesurer l'humeur de l'électorat au moment où elles ont lieu, elles sont de faible secours pour prédire l'avenir ou identifier à coup sûr les tendances électorales. Il en tient pour preuve la réélection du PQ en 1981 après une série de 11 défaites aux complémentaires durant les cinq années de son premier mandat.

Or, pour le moment, le thermomètre indique que l'humeur n'a guère évolué depuis septembre 1994. Le PQ a obtenu à peu près la même proportion de voix dans La Prairie lundi que lors des dernières élections générales, quelque 55 %, tout comme le PLQ avec 33 % des voix. L'ADQ fait un petit gain. C'est comme si l'on remettait le compte à zéro.

Au cours des prochaines semaines, M. Bouchard sera mis à l'épreuve du réel. Jusqu'à présent, il a tenu des discours et modifié l'organigramme du gouvernement. Sa présence à l'Assemblée nationale, à compter de la mi-mars, ou un peu plus tard, le forcera à répondre quotidiennement aux attaques d'une opposition qui s'est montrée agressive au cours de la dernière année. Son «impatience» sera testée jour après jour. Par la suite, il terminera la préparation du budget et assumerá les conséquences des décisions douloureuses qu'il annonce. Certes, lundi, et avec raison, il appelait les Québécois à définir un nouveau pacte social en faveur du redressement des finances publiques. Il va réunir les agents économiques à une conférence, fin mars, pour chercher à dégager des consensus. Mais il fera des mécontents, c'est inévitable. L'élection complémentaire qui doit avoir lieu dans la circonscription laissée vacante par M. Parizeau, L'Assomption, dans quelques mois, devrait être à cet égard plus révélatrice du jugement de l'électorat.

| INDEX | MÉTÉO |
|----------------------|---|
| AgendaB6 | Montréal Pluie cessant en après-midi. Max: 5 |
| Avis publicsB5 | Québec Pluie. Max: 2 |
| ClasséesB7 | Détails en B 4 |
| CultureB6 | |
| ÉconomieB1 | |
| ÉditorialA8 | |
| Le mondeA6 | |
| Mots croisésB6 | |
| Les sportsB5 | |

MONTRÉAL

Bridgestone lance un ultimatum



PAGE A 3

LES ACTUALITÉS

Les enseignants proposent des économies de 100 M \$

PAGE A 4



POLITIQUE

Vers une privatisation partielle de l'immatriculation

PAGE A 5

Dorval récupère ses vols internationaux

Retour imminent de Lufthansa à Montréal avec Air Canada

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

C'est fait. Le scénario ébruité par le maire de Montréal, Pierre Bourque, il y a deux semaines verra le jour, non pas sans avoir soulevé bien des passions. Dans le but de corriger une erreur vieille de 20 ans et de replacer Montréal face aux nouvelles réalités de l'aviation civile, les vols réguliers internationaux seront rapatriés à Dorval, permettant à ce centre aéroportuaire de rétablir un système de correspondances, l'aéroport de Mirabel étant ainsi invité à relever le défi de la survie avec sa nouvelle vocation axée autour des vols tout cargo et des vols

nolisés. Le tout doit entrer en vigueur en avril 1997. L'élément déclencheur de cette volte-face des Aéroports de Montréal (ADM) — alors qu'il y a à peine deux ans on présentait encore le *statu quo* comme étant la seule solution viable pour Montréal — a été ce départ-surprise de Lufthansa, en octobre dernier, qui faisait écho à celui de Canadien International, d'Alitalia, et qui a été suivi par le déménagement, à Toronto, du siège social KLM et les rumeurs (non confirmées) de départ de British Airways. Air Canada étant appelé à piloter cette «renaissance» de Dorval en tant que centre aéroportuaire international, l'on s'attend dans l'industrie, à ce que le transporteur puisse contribuer à stopper l'hémorragie, voire à

renverser la vapeur en rétablissant de nouvelles routes entre l'Europe et l'Amérique du Nord via Montréal. On pense à Montréal-Bruxelles et à la reprise d'une liaison entre Montréal et l'Italie, une liaison coupée par l'abandon de Canadien de ses activités à Mirabel. Mieux, l'on s'attend à ce qu'Air Canada favorise le retour de Lufthansa en vertu d'un nouveau partenariat à grand déploiement entre les deux transporteurs, une entente que l'on dit similaire à celle élaborée avec United Airlines, et susceptible d'être annoncée sous peu. Le président d'ADM, Jacques Auger, a fait ressortir

VOIR PAGE A 10: DORVAL

Deux grands chefs?



PHOTO JACQUES NADEAU

LE GRAND CHEF par intérim du conseil de bande de Kanesatake, James Gabriel (à gauche), avec cinq autres chefs du conseil, dont Robert Gabriel (à droite), refuse de se soumettre à la demande de dissolution de l'ancien grand chef Jerry Peltier, qu'il remplacera jusqu'à nouvel ordre. Nos informations en page A 4.

Le Walesa chinois

La Chine est menacée par l'explosion sociale, prétend Han Dongfang

Un peu partout en Chine, des mouvements ouvriers sont en gestation, qui pourraient un jour bouleverser la situation dans ce vaste pays-continent de 1,2 milliards d'habitants, au moment où le vieux leader Deng Xiaoping s'apprête à passer la main. *Le Devoir* a rencontré hier Han Dongfang, leader des syndicats indépendants en exil forcé, qui pose un diagnostic sceptique sur le «miracle économique chinois».

FRANÇOIS BROUSSEAU
LE DEVOIR

Victime à la fois d'un capitalisme primitif digne du 19^e siècle, et d'une impitoyable tyrannie politique, la Chine post-maoïste est une bombe à retardement, menacée par une explosion sociale que seul pourrait canaliser l'avènement de syndicats indépendants. Tel est le message de l'un des plus célèbres enfants terribles du Printemps de Pékin de 1989. Un syndicaliste qui, depuis son exil forcé à Hong-Kong, tente d'organiser ses compatriotes et d'informer le monde de la réalité quotidienne que vivent les quelque 150 millions d'ouvriers chinois.

Après Wei Jingsheng l'intellectuel qui a pris, par deux fois, 15 ans de taule pour avoir brandi la Charte universelle des droits de l'homme et chanté «Liberté, Égalité, Fraternité», après Wang Dan l'étudiant, leader



PHOTO JACQUES NADEAU

Le «miracle économique chinois», dit Han, est largement un leurre. Un leurre qui cache une misère économique croissante et une exploitation économique qui n'est balisée par aucune loi autre que celles du marché et de l'arbitraire étatique.

VOIR PAGE A 10: CHINE

Dufour et Godbout contraints à la neutralité politique?

Syndicats et patronat s'unissent pour dénoncer le projet de loi sur l'éthique et la déontologie

KONRAD YAKBUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La promesse de Jacques Parizeau de rétablir le «lien de confiance» entre les citoyens et les administrateurs de l'État par voie d'une loi sur l'éthique et la déontologie priverait les débats publics de centaines de ses participants les plus engagés.

En effet, syndicats et patronat s'unissent pour dénoncer le projet de loi, déposé peu avant le départ de l'ex-premier ministre, qui imposerait un devoir de «neutralité politique» à leurs représentants qui siègent aux conseils d'administration des divers organismes de l'État. En tout, c'est 1200 et 1600 membres «à temps partiel» des conseils de ces organismes, y compris les sociétés d'État, qui se verraient privés de leur droit de parole publique en vertu d'un article peu remarqué du projet de loi.

En l'occurrence, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, Clément Godbout, et le président du Conseil du Patronat du Québec, Ghislain Dufour, s'alignent pour une rare fois dans le même combat. Ils s'offusquent de ce que le gouvernement leur demande de sur-

«Je n'ai jamais été impartial de ma vie», dit Clément Godbout

VOIR PAGE A 10: ÉTHIQUE

Évolution du français au Québec

Québec juge le bilan alarmiste et incomplet

Un comité interministériel modifie le premier rapport des experts

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Il y aura deux versions du bilan de l'évolution du français au Québec. Jugée trop alarmiste et incomplète, la première est en réécriture, a appris *Le Devoir*.

C'est le 7 septembre dernier que la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, annonçait la création d'un comité interministériel ayant pour mandat de décrire et d'analyser l'évolution de la situation de la langue française dans les différents domaines de l'aménagement linguistique, particulièrement comme langue de travail, du commerce et des affaires, de l'enseignement, de l'intégration linguistique des immigrants, de l'information scientifique et technique ou de l'expression culturelle.

La présidence de comité a d'abord été confiée à Marcel Masse, alors président du Conseil de la langue française, qui a été nommé plus tard délégué général du Québec à Paris. C'est la présidente de l'Office de la langue française, Nicole René qui a pris la relève. Essentiellement, ce comité est composé des sous-ministres des ministères concernés ainsi que de

«Pourquoi ne nous montre-t-on pas la première version?»

VOIR PAGE A 10: BILAN

Laquelle choisiriez-vous ?

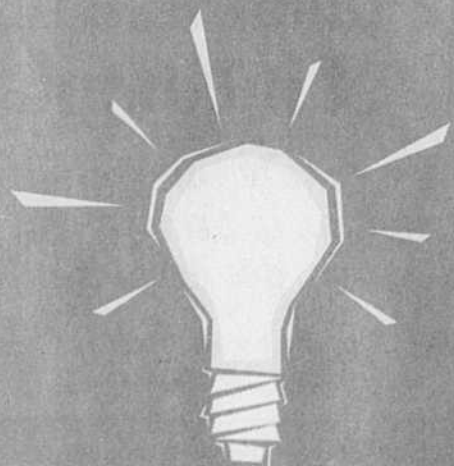


La société Aéroports de Montréal s'apprête à dévoiler une étude sur l'avenir des aéroports de Dorval et de Mirabel. Tout porte à croire que cette étude ne prévoit qu'un seul scénario, définitif et décisionnel : le transfert de vols internationaux de Mirabel vers Dorval.

Cette étude, effectuée en vase clos, a été réalisée sans consulter plusieurs intervenants majeurs du dossier aéroportuaire montréalais. Pourtant, l'aéroport de Mirabel représente pour la région de Montréal quelque 5 000 emplois directs et autant d'emplois indirects. C'est donc 10 000 emplois de la région de Montréal qui sont en jeu dans ce débat.

Avant de prendre une décision finale sur l'avenir de l'aéroport de Mirabel, on devrait considérer ces quelques faits :

- L'aéroport de Mirabel est une infrastructure moderne qui peut facilement s'adapter au développement du Grand Montréal tandis que l'aéroport de Dorval est une installation désuète dont on sait qu'elle ne pourra absorber à long terme tout le trafic aérien montréalais. On peut donc affirmer avec certitude qu'il faudra un jour se tourner vers Mirabel.
- L'aéroport de Mirabel se classe parmi les cinq premiers au monde pour la qualité de son service et son efficacité.
- Contrairement à ce que plusieurs croient, l'aéroport de Mirabel est rentable. En fait, il a généré l'an dernier des profits de près de 14 millions de dollars, soit 31 % de plus que l'aéroport de Dorval.
- Le transfert des activités de Mirabel vers Dorval n'entraîne aucune augmentation significative du nombre de passagers, sauf pour quelques passagers en transit qui ne dépensent en moyenne que 20 dollars durant leur passage à Montréal.
- Même en multipliant par 10 le nombre de transits, cela ne compensera jamais pour les milliers d'emplois qui seraient perdus par des travailleurs proviennent tout autant de Montréal et de Laval que de la Rive-Nord de Montréal et des Laurentides.
- Le transfert des activités de Mirabel vers Dorval augmenterait le niveau de bruit, la pollution et la circulation automobile aux heures de pointe.
- Selon une étude effectuée pour ADM en 1993 par la firme Sypher-Muller International, «un regroupement des activités à un emplacement modifierait de façon significative le paysage sonore des villes avoisinantes à l'aéroport de Dorval, en étendant les zones urbanisées touchées par le bruit et en augmentant l'intensité de ce bruit dans plusieurs secteurs. Le territoire urbanisé exposé au bruit augmenterait de 50 % comparative-ment à la situation qui prévaudrait dans un contexte de cohabitation de Dorval et de Mirabel.»
- Ce n'est pas l'aéroport de Mirabel qui est responsable du faible niveau d'activités des aéroports de Montréal mais plutôt le déclin économique de Montréal, la perte de nombreux sièges sociaux et le transfert de l'activité économique vers l'Ouest du pays. Loin de régler cet état de fait, la fermeture de l'aéroport de Mirabel ne ferait qu'accroître les problèmes économiques de la région de Montréal.
- La fermeture éventuelle de l'aéroport de Mirabel entraînerait une stagnation qui accentuerait les transferts d'activités des compagnies aériennes vers Toronto, contribuant ainsi à faire à long terme de l'aéroport de Montréal un aéroport régional.
- Il est inacceptable qu'un tel transfert d'activités puisse s'effectuer sans étude d'impacts environnement ou socio-économiques.



**FAIRE MOURIR L'AÉROPORT DE MIRABEL,
C'EST METTRE UNE CROIX SUR NOTRE AVENIR**

**FAISONS LA LUMIÈRE DANS CE DOSSIER
EXIGEONS UN DÉBAT PUBLIC.**

M. Robert Thérien,
député du comté de Bertrand

M. Daniel Paillé,
député du comté de Prévost

M. Régent L. Beaudet,
député du comté d'Argenteuil

M. Robert Kieffer,
député du comté de Groulx

Mme Hélène Robert,
députée du comté de Deux-Montagnes

Mme Céline Signori,
députée du comté de Blainville

M. Maurice Dumas,
député fédéral, Argenteuil-Papineau

M. Paul Mercie,
député fédéral,
Blainville-Deux-Montagnes

Mme Monique Guay,
députée fédérale, Laurentides

La Corporation de développement
des Laurentides
(CDL)

La Corporation de développement
économique de Mirabel
(CDEM)

La Corporation de promotion
à Mirabel (COPAM)

La Ville de Mirabel

La MRC Rivière-du-Nord

La MRC de Mirabel

La MRC d'Argenteuil

La MRC de Deux-Montagnes

La MRC de Thérèse-de Blainville

La MRC des Pays-d'en-Haut

La Société de développement
économique Thérèse-de Blainville
(SODET)

La Société de développement
économique de Saint-Jérôme
(SODESJ)

La Corporation de développement
économique de Deux-Montagnes
(CDEDM)

La Corporation de développement
économique de Saint-Eustache
(CODESE)

La Société de développement
économique des Pays-d'en-Haut
(SDEPH)

Le Conseil d'expansion économique
d'Argenteuil (CEEA)

La Chambre de commerce de Mirabel

La Chambre de commerce de la région
de Saint-Eustache

La Chambre de commerce
Thérèse-de Blainville

La Chambre de commerce
Saint-Jérôme métropolitain

La Chambre de commerce régionale
Mirabel-des-Mille-Iles

LE DEVOIR

MONTREAL

BIOGRAPHIES
SOLDE 30%
Champigny Jusqu'au 23 février 1996

Les mises en disponibilité dans le réseau de la santé

Le coût du désœuvrement frisera les 110 millions l'an prochain

Les hôpitaux préconisent des programmes de mise à la retraite et un assouplissement des règles d'affichages de postes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pris à la gorge par les compressions, les hôpitaux pressent Québec d'investir dans des programmes de départs à la retraite pour leurs employés, à défaut de quoi le redéploiement de la main-d'œuvre affectée par les fermetures d'hôpitaux sera une catastrophe. Selon l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), le coût des employés mis en disponibilité, payés à plein salaire, s'élève déjà à six millions cette année et pourrait friser les 110 millions l'an prochain.

Hier, l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) a fait le point sur les multiples difficultés qui se dressent sur son chemin pour replacer les employés touchés par la reorganisation du réseau.

D'après un sondage réalisé par l'AHQ, près de 12 % des 1300 employés actuellement en disponibilité et payés à plein salaire dans le réseau des hôpitaux ne sont pas utilisés. «Pour avoir le portrait total, il faut ajouter les cadres. On peut évaluer que nous payons environ 10 millions de dollars cette année pour des gens qui ne travaillent pas», a exposé hier Jacques A. Nadeau, vice-président de l'Association des hôpitaux du Québec.

Conformément aux conventions collectives actuelles, tous les employés du réseau de la santé ayant plus de deux ans d'ancienneté à temps plein détiennent la sécurité d'emploi à vie en cas de mise à pied. Ils ont droit de recevoir leur plein salaire, et ce, jusqu'à l'âge de la retraite, jusqu'à ce qu'un poste leur soit trouvé.

Or, l'avenir proche risque de placer les hôpitaux dans une situation intenable, soutient l'AHQ. Dès l'an prochain, environ 5100 salariés du réseau des hôpitaux se retrouveront en disponibilité quand les hôpitaux fermeront leurs portes, seront

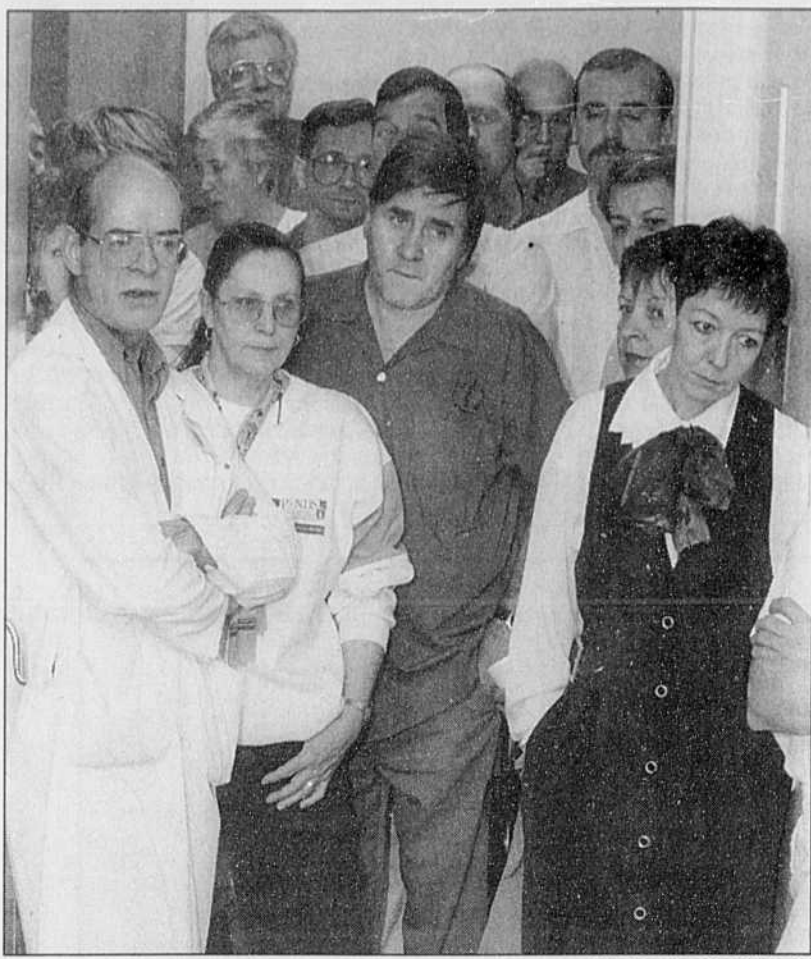


PHOTO JACQUES NADEAU

À l'instar des employés de l'hôpital Saint-Michel, plus de 5100 employés du réseau de la santé risquent de se retrouver en disponibilité l'an prochain et d'être payés à plein salaire sans avoir de travail en vue, estime l'AHQ.

convertis ou que des fusions d'établissements seront réalisées. Si seulement 60 % de ce personnel est remplacé, près de 82 millions pourraient être versés à des personnes qui ne travaillent pas, évalue M. Nadeau.

Si l'on ajoute à cela quelque 900 cadres du réseau de la santé qui peineront à se trouver du travail, le coût de la «non-utilisation» de l'ensemble du personnel mis en disponibilité pourra grimper à quelque 112 mil-

lions l'an prochain, ajoute-t-il. Et selon l'AHQ, ces chiffres sont basés sur la conjoncture actuelle, et non sur les compressions qui risquent de s'ajouter à la myriade de coupes déjà prévues par le gouvernement au cours des trois prochaines années.

C'est pourquoi les hôpitaux pressent Québec d'investir dans des programmes de mise à la retraite pour favoriser le départ anticipé de ses employés. «À l'exemple d'Alcan, de

Bell ou du gouvernement fédéral, il faut que le gouvernement fasse un effort plus grand pour mettre des gens à la retraite si on veut passer à travers cet exercice de redéploiement», soutient M. Nadeau.

À Montréal, précise l'AHQ, il faudrait qu'un tel plan s'adresse aux employés de tous les hôpitaux, contrairement à celui proposé par la Régie régionale de la Santé de Montréal qui ne vise que les employés des hôpitaux appelés à fermer.

Par ailleurs, l'AHQ réfute les accusations de la CSN selon lesquelles les employeurs retarderaient sciemment la confection de leurs plans de main-d'œuvre pour les prochaines années et invoque plutôt la complexité de l'opération. Déterminer à l'avance le nom de la personne titulaire d'un poste qui sera aboli dans trois ans, c'est toute une mission!, a souligné M. Nadeau.

Plusieurs règles des contrats de travail devront être assouplies si on souhaite réaliser le redéploiement de la main-d'œuvre, estime l'hôpital. L'AHQ croit notamment qu'il faut revoir la clause prévoyant qu'un employé doit être remplacé dans un poste situé dans un rayon de moins de 50 km de sa résidence. «Sinon, cela veut dire qu'on ne pourra replacer aucun des employés en disponibilité en Abitibi.» Les hôpitaux espèrent discuter de cela, et de la complexité du système d'affichage des postes, lors de négociations qui doivent s'amorcer en mars avec les syndicats. «Il faut qu'on allège le processus d'affichage de poste, sinon ça peut prendre jusqu'à six mois pour combler un poste vacant», a fait valoir hier Pierre Joron, directeur des ressources humaines à l'AHQ.

«Il faut s'asseoir, à la lumière de ce qu'on sait, pour revoir et simplifier ce processus. Il en va autant de l'intérêt des associations syndicales que du nôtre, si l'on veut replacer le maximum d'employés», a insisté M. Nadeau.

Ultimatum de Bridgestone

Les grévistes devront accepter les offres vendredi, sinon...

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Les 734 grévistes de la compagnie Bridgestone-Firestone, à Joliette, se prononceront vendredi en assemblée sur les mêmes offres patronales qu'ils ont déjà rejetées à plus de 83 % le 6 février, après plus de cinq mois de grève.

De retour de Nashville (Tennessee) où se trouve le siège de la société, le directeur de l'usine, Alain Déry, a transmis lundi soir ces offres inchangées. L'employeur estime que les 13 millions de dollars qui viendraient s'ajouter à la masse salariale constituent «l'offre la plus équitable et la plus généreuse que l'entreprise puisse faire dans les circonstances actuelles».

Bridgestone ajoute cependant à son offre «finale» un protocole de retour au travail, offrant de rappeler les 734 grévistes même si la capacité de production de l'usine a diminué depuis l'été. Aucune mesure disciplinaire ne sera prise; toutes les plaintes pénales contre les salariés sont retirées. «À l'exception du syndicat et de ses dirigeants» — une épée de Damoclès de 243 500 \$. L'employeur abandonne sa réclamation (au syndicat) de plusieurs millions de dollars en raison de la perte de sommes auxquelles il prétend avoir droit. Le protocole reconnaît l'ancienneté des salariés pour la période de l'arrêt de travail.

Les conséquences d'un NON sont de taille. Si la réponse est négative aux offres et au protocole qui — c'est l'exigence de l'employeur — ne devraient subir aucune retouche, «le déménagement des équipements» vers d'autres usines commence le lundi 26 février, entraînant une diminution de la production de 25 %.

Le président du syndicat, Jean-Marie Bourret, et son comité de négociation, évaluaient hier avec leurs conseillers syndicaux l'impact de cette offre. Le vice-président du syndicat affilié à la CSN, Michel Paradis, insiste sur l'importance du conseil syndical élargi qui se réunit dès aujourd'hui pour jauger l'opportunité de présenter une proposition

précise aux grévistes vendredi, ou pour laisser le vote intervenir après une période d'explications et un débat.

Le 6 février, la consigne donnée aux grévistes fut de rejeter les offres. 17 jours plus tard, la donne a fortement changé et les pressions des élus et des corps intermédiaires se multiplient. «Nous sommes sortis sur une question de respect, dit le vice-président Paradis; vous comprendrez que l'on veuille respecter toutes les idées qui nous seront transmises».

Le ministre du Travail, Matthias Rioux, avait émis vendredi dernier un communiqué optimiste au sujet du conflit en cours; il disait prendre en compte la «reprise du dialogue» et jugeait de bon augure qu'aient repris des négociations susceptibles de «déboucher sur un règlement rapide du conflit de travail».

La partie patronale a offert hier une visite guidée de l'usine aux reporters présents à Joliette et a fait parvenir aux salles de rédaction un dossier de presse étalant une quinzaine de «mythes et réalités» sur le conflit où, se défend-elle, elle n'a jamais rompu les contacts. Bridgestone déplore qu'on ait pu grossir ou déformer des incidents remontant parfois à 1992 et nie que les relations de travail à l'usine de Joliette soient pourries.

Environ 900 personnes, dont 734 syndiqués, trouvent du travail dans cette usine de Joliette. Le salaire minimum annuel pour les syndiqués de la production y était, en septembre dernier, de 38 000 \$ (sans les primes et sans les heures supplémentaires). Un employé rémunéré au rendement peut toucher 58 000 \$ par an, sans compter les heures supplémentaires et les primes qui peuvent porter ses gains à 100 000 \$, selon la compagnie. L'horaire de 12 heures est entrecoupé d'au moins trois pauses et il s'étale sur 155 jours par an. Les vacances vont de 2 à 6 semaines suivant l'ancienneté. La masse salariale des travailleurs syndiqués de la Bridgestone de Joliette injecte environ 40 millions dans l'économie de Lanaudière.

L'hôpital Saint-Laurent vit ses derniers moments

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

L'hôpital de Saint-Laurent amorcera sa fermeture dès la semaine prochaine. À compter du 29 février, l'urgence fermera ses portes dès 22 heures et toutes les chirurgies, les services médicaux et les services diagnostiques seront fermés à compter de la mi-mars.

L'hôpital de Saint-Laurent, dont la fermeture a été annoncée en juin dernier par la Régie régionale de la Santé, est en donc à ses derniers moments. Hier, le président du conseil d'administration, François Marseille, a aussi souligné que les activités des cliniques externes seront progressivement réduites à compter du 1er mars. Quant aux interventions prévues après le 15 mars, elles seront transférées ailleurs avec l'accord du médecin et du patient traité.

«Nous sommes ainsi assurés que les derniers patients admis à l'hôpital recevront leur congé avant la fermeture. Il sera alors possible d'éviter des transferts physiques de patients», a indiqué M. Marseille dont l'hôpital de 124 lits n'héberge plus que 57 patients.

Après la fermeture complète, le 1er avril, les dossiers médicaux des patients seront transférés à la Régie régionale de la Santé qui déterminera au cours des prochaines semaines l'endroit et la façon d'y avoir accès. Une lettre sera adressée à toutes les personnes qui ont été admises à l'hôpital au cours de la dernière année pour les informer de la fermeture progressive des services et de la localisation de leur dossier médical.

Hier, un porte-parole de la communauté à la Régie, Louis Côté, a indiqué que 60 000 dépliants seront distribués dans à Saint-Laurent pour indiquer aux gens les hôpitaux, les cliniques et les CLSC qui prendront la relève. En raison d'une erreur réalisée dans ce plan, qui localisait l'hôpital Général Jui à l'hôpital Sainte-Justine (1), la Régie devra retarder d'une semaine la distribution de ce document d'information.

Dans le cas des visites à l'urgence, on prévoit que les patients seront redistribués notamment dans les hôpitaux Santa Cabrini, Maisonneuve-Rosemont, Jean-Talon, Bellechasse et Notre-Dame.

Depuis la fermeture de l'hôpital Saint-Michel, en novembre, ces hôpi-

taux ont reçu 32 321 visites à l'urgence, soit environ 2000 de plus que l'an dernier. Quant aux ambulances, la fermeture de Saint-Michel s'est traduite par une hausse de 625 transports ambulanciers dans ces cinq hôpitaux. Quant à l'urgence de l'hôpital Saint-Laurent, on estime que sa fermeture aura un impact négligeable sur les hôpitaux environnants.

Dans son dépliant, la Régie indique les noms de dix cliniques où des consultations sans rendez-vous peuvent être obtenues. Or, la majorité ferment leurs portes à 17 heures

et très peu sont ouvertes la fin de semaine. Un problème que la Régie prévoit régler par des rencontres entre les CLSC et les cliniques médicales du secteur pour mieux coordonner leurs services.

Quant aux 332 employés de l'hôpital Saint-Laurent, ceux qui détiennent la sécurité d'emploi seront mis en disponibilité au service de placement du ministère de la Santé. 55 d'entre eux pourront se prévaloir, s'ils le désirent, d'une indemnité de départ anticipé équivalant à six à 18 mois de salaire.

Vient de paraître

Autochtones et Québécois La rencontre des nationalismes

Actes du colloque tenu en avril 1995
Volume publié sous la direction de Pierre Trudel

En vente dans les librairies Renaud-Bray

Recherches amérindiennes au Québec

6742, rue Saint-Denis Montréal H2S 2S2

Débat

À quelles conditions les Autochtones s'associeraient-ils à un Québec souverain ?

Les points de vue
de Josée Legault et de Roméo Saganash

Le mercredi 28 février 1996 à 18 h
Librairie Renaud-Bray 1474, rue Peel Montréal

LIQUIDATION D'INVENTAIRE

Du 22 février au 3 mars 1996

Vêtements
Prêt-à-porter50%
de rabais

the ROYAL ROBBINS Co.



Vêtements isolés

40%
de rabaischlorophylle
h. tech.Vêtements et équipements
de ski de fond30%
de rabaisSALOMON
ROSSIGNOL

alpina

I.G.
LOUIS GARNEAU

FISCHER

SWIX

Alizée



Boutique Courir

MONTREAL
4452, rue Saint-Denis
(angle Mont-Royal) 499-9600 MONT-ROYAL

LONGUEUIL
1745, ch. Chambly
(angle Curé-Poirier) 674-4436

LAVAL
2524, Daniel-Johnson
(face au Carrefour Laval) 978-9822

• LES ACTUALITÉS •

Remboursements aux producteurs privés d'électricité

Conventions collectives au primaire et au secondaire

3,5 millions versés en trop?

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'Association professionnelle des ingénieurs gouvernementaux du gouvernement du Québec (APIGQ) a demandé à la commission d'enquête sur la production privée d'électricité au Québec de fouiller deux dossiers dans lesquels Hydro-Québec aurait peut-être remboursé en trop plus de 3,5 millions à des promoteurs.

Il s'agit des projets de cogénération qui devaient s'implanter dans les villes d'Alma et de Windsor. Hydro-Québec s'était engagée par contrat envers ces compagnies en décembre 1993 alors que les règles de l'appel d'offres connu sous le nom d'APR-91 ne l'exigeaient aucunement, selon l'APIGQ. C'est la ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, qui avait forcé la main d'Hydro-Québec en lui intimant de signer les contrats même si la société d'État entrait dans une période de surplus.

Les clauses de remboursement ne devaient s'appliquer qu'aux dépenses encourues dans la préparation des projets. La société d'État a finalement remboursé 3,06 millions à La Société de cogénération Alma inc. et 5,5 millions à Windsor Cogénération inc.

Le projet d'Alma appartenait à Dynamis Envirotech et Zurm Industries (Penn.) alors que WC est la propriété conjointe de Dynamis et de Westinghouse Canada inc. Dynamis regroupe des personnalités connues du monde des affaires comme Michel Gaucher, ex-président de Steinberg, et Michel Côté, ex-ministre conservateur qui a démissionné après avoir été mêlé à un projet immobilier controversé dans le Vieux Port de Québec. Devant les fortes réclamations de ces

promoteurs et leur divulgation, Hydro-Québec a demandé à la firme Samson Bélair Deloitte & Touche de les vérifier. Après avoir analysé ces rapports, qui ont incité Hydro à rembourser 8,5 millions aux promoteurs en cause, l'association des ingénieurs gouvernementaux a décidé de porter l'affaire devant la commission d'enquête.

Le président de l'APIGQ, Gaétan Lefebvre, soutient dans sa lettre à la commission qu'Hydro a remboursé les deux projets au taux de 30 \$ du kilowatt même si ce taux était réservé aux sociétés ayant signé des contrats d'approvisionnement, ce qui n'était pas le cas ici malgré les «garanties» obtenues par les promoteurs. Il y a une différence, soutient l'APIGQ, entre des contrats contenant des obligations réciproques et des pénalités et des garanties. Si Hydro avait tenu compte de cette différence, précise M. Lefebvre, elle aurait réduit son paiement de 4,2 millions. D'autre part, selon l'APIGQ, la firme de vérificateurs comptable a identifié dans son rapport des dépenses non vérifiées pour une valeur de 4,8 millions, dont des salaires à MM. Gaucher et Côté. Hydro n'a pourtant réduit pourtant ses paiements que de 1,2 millions, note le porte-parole des ingénieurs. Finalement, le rapport des vérificateurs ne tient pas compte du travail réellement effectué, ce qui était pourtant le principe du système de remboursement. Les ingénieurs gouvernementaux ont calculé que les dépenses d'ingénierie réellement faites comptent à peine pour 20 % des réclamations dans le cas d'Alma et pour 37 % dans le cas de Windsor. Les compensations, s'indigne M. Lefebvre, sont versées sans égard à l'avancement réel des projets: dans le dossier d'Alma, les études environnementales n'étaient même pas réalisées.

Les enseignants proposent des économies de 100 millions

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Les enseignants du primaire et du secondaire sont prêts à couper 100 millions dans leur convention collective... et ils préviennent le gouvernement qu'il n'est pas question de couper plus.

Trois grandes associations représentant quelque 85 000 enseignants ont rendu publiques hier les propositions faites la veille au gouvernement québécois, concernant un montant de 100 millions qui pourrait être récupéré à même leur contrat de travail.

Le principal effort des enseignants porterait sur le non-paiement de deux journées pédagogiques, ce qui permettrait de récupérer 31,4 millions. La Fédération des enseignants et enseignantes de commissions scolaires (affiliée à la CEQ), l'Association provinciale des enseignants protestants et la Provincial Association of Catholic Teachers livraient ainsi une «commande» qui leur a été passée l'automne dernier.

On se rappelle que lors de la négociation du renouvellement de la convention collective, négociation qui avait été assez houleuse, les enseignants avaient convenu en octobre dernier, à la veille du référendum, d'une entente de principe avec le gouvernement, qui bonifiait leur régime de retraite et qui leur accordait de petites augmentations salariales

(1 % d'augmentation en 1996-97, 1 % en 1997-98, et un montant forfaitaire ce printemps représentant 0,5 %).

En échange, les enseignants s'engageaient à trouver un montant de 100 millions, à récupérer à même leur convention collective.

Les syndicats d'enseignants voulaient ainsi bloquer une demande gouvernementale d'augmentation du temps d'enseignement, ou du nombre d'élèves par groupe (ce qui aurait eu comme effet d'abolir des postes d'enseignants).

Les enseignants ont fait leurs devoirs, et ils proposent donc maintenant au gouvernement québécois l'hypothèse suivante, qui permettrait de récupérer 100 millions:

- suspension d'une clause qui prévoit le versement de primes de séparation (3 millions);
- utilisation d'une partie du budget des mesures de résorption ou de recyclage (3 millions);
- modification de la clause traitant des jours de congé de maladie monnayables (14 millions);
- suspension de la prime pour les responsables d'école (1,8 million);
- versement du salaire en 26 versements plutôt que 24 (12 millions);
- suspension du financement du perfectionnement (10 millions);
- suspension de la fonction de chef de groupe

pe au secteur général du secondaire (24,8 millions);

■ utilisation de deux jours de congé sans traitement pris à même les journées pédagogiques (31,4 millions).

En ce qui concerne le financement du perfectionnement, le président de la Fédération des enseignants, Luc Savard, fait valoir que les enseignants ont dû s'y résoudre pour remplir la commande, non pas parce qu'ils croient que le perfectionnement n'est pas important, «mais plutôt en envoyant le message qu'ils sont insatisfaits de la façon dont les commissions scolaires gèrent ce budget», dit-il.

En ce qui concerne la fonction de chef de groupe, Luc Savard explique que cette fonction est utilisée de façon très variable selon les commissions scolaires.

Si le gouvernement les accepte, ces mesures devraient être en vigueur pour l'année scolaire 1996-97, avec possibilité de procéder à des ajustements en décembre 1997. Ce sont là des mesures temporaires, et pour les années 1998 et suivantes, des compressions récurrentes, totalisant 50 millions, doivent être identifiées.

«Après avoir travaillé pendant trois mois à mettre sur pied ce projet, conclut Luc Savard, les enseignants comprendraient très mal que ces mesures ne fassent pas l'affaire de la partie patronale.»

Le conseil de bande
reste en place

Intérim à Kanesatake

Les chefs
considèrent
que Jerry Peltier
a démissionné

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le grand chef par intérim de Kanesatake, James Gabriel, a déclaré hier qu'il avait l'intention de maintenir en place le conseil de bande actuel, sans Jerry Peltier. En conférence de presse hier, les six chefs de bande de Kanesatake ont déclaré que la demande de dissolution du conseil de bande adressée au ministre des Affaires indiennes par le chef Jerry Peltier constituait en fait une démission. Ils espèrent obtenir l'appui de la population dans ce dossier.

Le 12 février dernier, le chef Peltier envoyait une missive à tous les membres du conseil réclamant de nouvelles élections, pour l'ensemble des positions occupées au conseil par les chefs. M. Peltier disait agir ainsi pour le bien de la communauté. Selon ce qui a été rapporté dans divers médias, le chef Peltier aurait pris cette décision en réaction au fait que le projet de développement d'un casino, par la firme américaine Excelsior, prenait la première place dans le programme du conseil, au détriment, par exemple, des questions de sécurité publique.

Hier, la télévision de Radio-Canada faisait état d'une entente signée entre Excelsior et le conseil de bande, selon laquelle le conseil de bande toucherait 825 000 \$ si le projet de casino voyait le jour à Kanesatake. Excelsior aurait également pris en charge les relations publiques du conseil, pour mieux vendre le projet aux Québécois.

Cependant, hier, M. Gabriel a déclaré à la presse que la mésentente entre les chefs et Peltier prenait plutôt son origine autour du congédiement de Mary Cree, la directrice des opérations pour le Conseil, mise à la porte le 23 janvier dernier pour insubordination. Les cinq chefs alléguent que M. Peltier défendait Mme Cree dans ce dossier.

Or, tout récemment, le Conseil de bande a porté plainte à la Sûreté du Québec pour fraude contre Mme Cree. Sans donner de détails sur les montants de la fraude, ni sur la provenance des fonds, James Gabriel a déclaré hier que le conseil n'était pas au courant de cette fraude lorsqu'il a demandé la démission de Mme Cree.

À la Sûreté du Québec, on confirmait hier qu'une plainte pour fraude avait été déposée par le conseil de bande de Kanesatake, et que la section des crimes économiques de la Sûreté du Québec était saisie de l'affaire.

Enfin, James Gabriel a ajouté hier ne pas savoir comment M. Peltier réagirait à la décision du conseil de rester en place. Selon M. Gabriel, M. Peltier s'est absenté de Kanesatake pour trois jours, après avoir vidé son bureau. Les chefs du conseil de bande ont changé la serrure de l'édifice où ils gardent leurs documents.

Le ministre fédéral des Affaires indiennes, Ron Irwin, n'a pas encore répondu à la requête de M. Peltier, ni à la répartition du conseil de bande.

CAMRY

299 \$ /48 mois*

OH BOY!



Camry 1996

- Radio AM/FM stéréo haut de gamme à 4 haut-parleurs
- Direction à crémaillère avec assistance variable
 - Volant inclinable
 - Essuie-glace à balayage intermittent
- Système de retenue supplémentaire à coussin gonflable côtés conducteur et passager
 - Ancrage pour siège de bébé
 - Verrous de protection pour enfant à l'arrière
 - Réglages du siège arrière, divisé 60/40
- Rétroviseurs extérieurs à télécommande assistée
- Moteur 4 cylindres de 2,2 litres à 16 soupapes
- Transmission automatique 4 rapports à surmultipliée

*Programme de location à long terme Solution Toyota basé sur le modèle Camry DX BG12KP-AA, vendus au détail aux clients admissibles pour un bail de 48 mois avec option d'achat. Un comptant de 1 100\$ est exigé (taxes en sus). Coût total du bail 16 355,04\$ (frais de transport et de préparation exclus), immatriculation, assurance et taxes en sus. Premier versement de 299\$ + 20,93\$ (TPS) + 20,80\$ (TVQ), soit 340,73\$ et dépôt de sécurité de 350\$ requis au moment de l'achat. Les montants de l'option d'achat et du bail sont fixés en fonction d'un maximum de 96 000 km. Des frais de 7¢ le kilomètre supplémentaire seront calculés. Sur approbation de crédit de Toyota Credit Canada Inc. Offre valable jusqu'au 29 février 1996. Photo pour fin d'illustration seulement. Voyez votre concessionnaire Toyota pour tous les détails.

Votre concessionnaire



TOYOTA

T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

VOTRE CONCESSIONNAIRE

BOUCHERVILLE
Toyota Duval
655-2350

BROSSARD
Brossard Toyota
445-0577

CANDIAC
Candiac Toyota
659-0511

CHAMBLY
Chamblé Toyota
658-4334

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

ÎLE PERROT
Île Perrot Toyota
453-2510

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHINE
Spiral Lesca Toyota
634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
582-6662

LAWAL
Chomedey Toyota
987-2534

LAWAL
Lussac Toyota
968-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
674-7474

MONT-LAURIER
Claude Auto
623-3511

MONTREAL
Alix Toyota
378-9191

MONTREAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTREAL
Houle Toyota
351-5010

MONTRÉAL
Lesca Toyota Gabriel
748-7777

MONTRÉAL
Toyota Centre-Ville
935-6354

MONTRÉAL
Toyota Pe 1K
329-0959

POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
694-1510

REPENTIGNY
Repentigny Toyota
581-3540

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

ST-HYACINTHE
Algers Toyota
774-9191

ST-JEAN
Déry Toyota
359-9000

ST-JÉRÔME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LÉONARD
St-Léonard Toyota
252-1373

STE-ADATHE
Toyota A Ste-Adathe
326-1044

STE-THERÈSE
Blainville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Mauricie Toyota
539-8393

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4596

TERREBONNE
Automobiles
L.G. Lévesque
471-4117

TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
373-9850

VERDUN
Woodland Toyota
781-3444



LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF



PHOTO JACQUES NADEAU

TURP EST CANDIDAT CONTRE PETTIGREW

(PC) — Daniel Turp, directeur de la commission politique du Bloc québécois sera candidat pour ce parti aux élections partielles du 25 mars dans Papineau-Saint-Michel. Il fera face au candidat libéral Pierre Pettigrew nommé récemment ministre de la Coopération internationale et responsable de la francophonie. En conférence de presse, hier, M. Turp a indiqué qu'il entendait faire porter la campagne sur les questions économiques et sociales et sur les enjeux locaux plutôt que sur la souveraineté. Quant au ministre Pettigrew, il s'est demandé si la population de Papineau-Saint-Michel, avait le choix. «M. Turp veut aller servir son idéologie politique, purement partisane, sur les banquettes de l'opposition. Ou [les électeurs peuvent] voter pour quelqu'un qui veut aller servir la population de Papineau-Saint-Michel et contribuer à la relance économique de Montréal. Pour moi, le choix est clair.»

LE VOYANT ROUGE S'ÉTEINT

(Le Devoir) — La vitrine du réseau Internet vouée à la critique du chef libéral Daniel Johnson est fermée. Le Voyant rouge s'est éteint, ce week-end, après deux semaines d'activité, à véhiculer des invectives et des états d'âme d'internautes anonymes au sujet du leadership libéral. Hier, en composant l'adresse du Voyant rouge sur le World Wide Web, une page s'affichait avec l'inscription «La Taupette rouge, ce site est fermé». En fin de semaine, les auteurs anonymes de cette vitrine ont publié une page de texte dans laquelle ils soutiennent avoir atteint les objectifs de la première étape de leur intervention. Ils ajoutaient qu'un voyant rouge, par définition, est une lumière qui s'allume pour attirer l'attention et qui finit par s'éteindre. Ils prévenaient que celui-ci peut cependant se rallumer. Ils affirmaient que la fermeture de la vitrine n'est pas due à un quelconque remords de conscience provoqué par les critiques de donateurs de leçons de morale. Les auteurs se définissaient comme des membres en règle du Parti libéral du Québec actifs à tous les niveaux de la formation politique et désireux de provoquer un changement majeur à la direction du parti. Ils ont toujours refusé de révéler leur identité. Ils publiaient chaque jour une page de critiques sur M. Johnson dont ils disaient qu'il n'a aucune idée à proposer aux Québécois et qu'il entraîne le Parti libéral du Québec dans sa chute. Ils réservaient un espace intitulé «A boulets rouges» aux internautes désireux de publier leurs commentaires.

LES FEMMES FONT PRESSION

(PC) — À la veille du dépôt des budgets fédéral et provincial, plusieurs groupes de femmes sont revenus à la charge hier pour demander aux gouvernements de respecter leurs engagements en ce qui a trait aux pensions alimentaires. Une coalition formée entre autres de la Fédération des femmes du Québec souhaite que ces montants ne soient plus considérés comme des revenus. Déplorant la lenteur des gouvernements à agir, Susan Thibaut qui avait été déboutée par la Cour suprême en mai dernier, s'est dite sceptique face aux promesses d'Ottawa et de Québec. Selon elle, les lois de l'impôt maintiennent une situation injuste et discriminatoire envers les chefs de familles monoparentales qui perçoivent une pension alimentaire pour leurs enfants. Elle a rappelé que ce sont en majorité des femmes, dont les deux tiers vivent sous le seuil de pauvreté.

GARDERIES: NOUVELLE PROPOSITION

Ottawa (PC) — Le ministre des Ressources humaines, Doug Young, a déclaré qu'il allait réorganiser le programme national de garderies du gouvernement libéral. Le ministre a indiqué mardi qu'il prévoyait rencontrer ses homologues de l'Ontario et du Québec, vendredi, pour entamer des discussions. Il n'a toutefois pas dit à quel moment son gouvernement présentera une nouvelle proposition.

Société d'assurance-automobile

Vers une privatisation partielle de l'immatriculation

Dans ce nouveau système, les plaques seraient émises directement chez le concessionnaire

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Société d'assurance-automobile étudie la possibilité de confier à une firme privée la gestion, par une liaison informatique, de l'émission de l'immatriculation directement chez les concessionnaires automobiles du Québec.

L'objectif est de permettre aux vendeurs de voitures de fournir à leurs clients la plaque d'immatriculation pour le véhicule qui vient d'être vendu, sans que ni le vendeur, ni l'acheteur, n'aient à faire une démarche supplémentaire auprès de la Société d'assurance-automobile pour l'obtenir. Toutes les transactions se feraient par ordinateur.

Il n'est pas question que la SAAQ abandonne son réseau de mandataires, comme les caisses populaires, qui sont chargés d'émettre les plaques et renouveler les permis de conduire. Les concessionnaires n'émettraient des certificats que pour leurs propres clients.

La SAAQ procède présentement à l'évaluation des offres de près d'une dizaine de fournisseurs désireux d'obtenir ce contrat. La firme privée sélectionnée absorberait tous les frais de développement du système informatique requis pour gérer les transactions. Elle prendrait à sa charge aussi la formation des concessionnaires et l'entretien du système.

Parmi les soumissionnaires il y a le Centre d'autorisation et de paiement des services de santé (CAPSS), une filiale à 67 % du Mouvement des caisses populaires Desjardins. CAPSS relie par ordinateur les pharmacies du Québec et

gère le paiement des réclamations de régimes d'assurance collective.

Une firme américaine, CVR, qui gère déjà l'immatriculation chez les concessionnaires en Virginie, est sur les rangs. Depuis novembre 1995, la SAAQ est en pourparlers avec la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec (CCAQ, qui regroupe 860 vendeurs d'automobiles neuves ou d'occasion dans la province) à ce sujet.

Le vice-président exécutif de la CCAQ, Jacques Béchar, dit que les concessionnaires sont très intéressés par ce projet qui leur permettrait de réduire la quantité de documents à manipuler et d'éviter de se déplacer pour obtenir la plaque de leur client, comme c'est le cas actuellement.

Il soutient que ce système ne coûterait rien de plus aux consommateurs. Les frais perçus par la firme privée chargée de la gestion du système sur chacune des transactions seraient équivalents, selon lui, à ceux payés aujourd'hui à la Société de l'assurance-automobile. Il est par ailleurs convaincu que des règles de sécurité strictes assureraient la confidentialité des renseignements et l'intégrité des transactions financières.

Un porte-parole de la SAAQ, Roch Tremblay, a refusé de commenter ce projet qui n'en est qu'au stade préliminaire. Selon M. Béchar, la SAAQ y trouve son compte en évitant de procéder aux investissements requis par le développement du système tout en simplifiant sa gestion. Il croit qu'on peut parler d'une forme de privatisation.

L'empoignade de Hull

Clennett invite la police à enquêter

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Désireux de maintenir la bataille dans l'arène politique, Bill Clennett confirme qu'il n'entendra pas de poursuites judiciaires contre Jean Chrétien. Mais il croit que, par souci d'équité et de «bon sens», les autorités policières devraient le faire à sa place.

«Il y a des lois au Canada, des lois qui s'appliquent à tout le monde. Et les forces policières ont la responsabilité de faire appliquer ces lois. (...) S'il y a lieu de porter plainte contre le citoyen Jean Chrétien, il incombe aux pouvoirs policiers d'assumer leurs responsabilités comme ils l'auraient fait sans aucune hésitation dans l'hypothèse inverse», a déclaré hier M. Clennett lors d'une conférence de presse.

«Si, à l'inverse, c'était [moi] qui avais pris M. Chrétien à la gorge, tout le monde, même un enfant de dix ans, aurait conclu à ma culpabilité. (...) Il me semble que la même justice fondamentale devrait être servie à M. Chrétien», a-t-il ajouté.

Le manifestant opposé au projet fédéral de réforme de l'assurance-chômage, rendu célèbre à travers le Canada par la brève altercation au cours de laquelle le premier ministre l'a saisi par la nuque et la mâchoire et la secoué, jeudi dernier dans un parc de Hull, s'est dit d'avis que l'institution d'une enquête policière sur l'incident était une possibilité, que la police municipale hulloise a toutefois écartée si M. Clennett refuse de porter plainte.

Ce refus, a par ailleurs précisé ce dernier, est fondé sur des motifs politiques. «Je veux maintenir mon action sur le terrain politique, me concentrer sur l'assurance-chômage. Nous voulons une décision politique,



PHOTO PC

Bill Clennett

et c'est le retrait de la réforme. Nous ne voulons pas gaspiller de précieuses énergies ailleurs.»

«M. Chrétien ne s'en est pris à moi, Bill Clennett; il s'en est pris à quelqu'un qui s'opposait à ses politiques. Et moi je vais le rejoindre dans l'arène politique», a-t-il affirmé.

M. Clennett a à cet égard prévenu que «les tentatives d'intimidation» ne parviendraient pas à «faire taire» les opposants au projet de loi C-111. «Sur le plan personnel, je lui pardonne [à M. Chrétien] pour ce qu'il a fait. Mais je ne lui pardonnerai jamais, ni moi ni personne parmi notre groupe, pour ce qu'il est en train de faire à l'assurance-chômage», a-t-il tranché.

Il a aussi annoncé qu'à défaut de recours judiciaire, il enverrait quand même au gouvernement une facture pour la réparation de la prothèse dentaire brisée lorsqu'il a été projeté contre le sol. Mais le montant impliqué est «somme toute dérisoire».

Depuis quelques jours, de nombreux commentaires ont été émis relativement à l'affaire, dont certains très durs en provenance d'élus. Le député libéral provincial de Hull, Ro-

bert Le Sage, a par exemple qualifié M. Clennett de «crotté».

M. Chrétien, lui, a blâmé lundi la Gendarmerie royale qui ne lui aurait pas offert une protection adéquate en permettant à un manifestant de s'approcher autant. Il a refusé de s'excuser. Hier, M. Clennett a attribué à ce qu'il appelle «cette inflation verbale» le fait qu'il ait reçu quelques appels téléphoniques anonymes de menaces à son domicile. Mais la grande majorité de la population, a-t-il assuré, lui a fait part de son appui.

Et si, bien sûr, l'incident a offert une vitrine extraordinaire à sa cause, le manifestant ne croit pas qu'il faille pour autant en déduire que quoi que ce soit de positif en ait résulté. «Certains disent que j'ai eu quinze minutes de célébrité; moi je dis à M. Chrétien qu'il a eu quinze secondes de honte.» Hier, M. Clennett a attribué à ce qu'il appelle «cette inflation verbale» le fait qu'il ait reçu quelques appels téléphoniques anonymes de menaces à son domicile. Mais la grande majorité de la population, a-t-il assuré, lui a fait part de son appui.

Et si, bien sûr, l'incident a offert une vitrine extraordinaire à sa cause, le manifestant ne croit pas qu'il faille pour autant en déduire que quoi que ce soit de positif en ait résulté. «Certains disent que j'ai eu quinze minutes de célébrité; moi je dis à M. Chrétien qu'il a eu quinze secondes de honte.»

Poursuite en diffamation intentée par le sénateur Rizzuto

L'ex-député Rocheleau condamné à verser une compensation de 170 000 \$

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le sénateur libéral Pietro Rizzuto a poussé un long soupir de soulagement en apprenant hier qu'il avait obtenu gain de cause dans une action en diffamation contre l'ex-député bloquiste Gilles Rocheleau.

«Après toutes les attaques que j'ai eu à subir et le doute semé dans l'esprit de la population, je pense que le tribunal m'a redonné mon intégrité alors je suis bien content de cela, s'est écrié le sénateur au cours d'un entretien téléphonique. Le tribunal m'a donné raison et a rétabli mon intégrité.»

La Cour supérieure du Québec a donné gain de cause mardi au sénateur Rizzuto en lui accordant la somme de 170 000 \$ (150 000 \$ en dommages moraux) et (20 000 \$ en dommages exemplaires). Le sénateur avait réclamé 400 000 \$ en dommages et intérêts.

Au Mexique où il a appris la nouvelle, M. Rizzuto a accueilli le jugement du juge Louise Lemelin de la Cour supérieure du Québec «comme un rayon de soleil».

«Je n'ai jamais douté un instant que je gagnerai la cause, a-t-il enchaîné sur un ton jovial.

Selon l'avocat de M. Rizzuto, Denis Boudria, son client est ravi que l'action en diffamation contre M. Rocheleau soit enfin terminée.

«Ils ont jugé que la conduite de M. Rocheleau était répréhensible, qu'il n'aurait pas dû attaquer la réputation du sénateur et qu'il l'a fait d'une façon volontaire», a expliqué M. Boudria au cours d'un entretien téléphonique.

M. Rocheleau, lui, a eu connaissance du jugement en Floride où il séjourne. Manifestement ébranlé, il a indiqué qu'il décidera à son retour le 7 mars s'il portera le jugement en ap-

pel. «Avec un montant semblable, ce n'est pas écarté», a-t-il signalé.

Selon M. Boudria, les propos déshonorants de M. Rocheleau avaient profondément «blessé» le sénateur. «Il avait été blessé par les propos tenus par M. Rocheleau. Il n'en a jamais fait une affaire personnelle avec M. Rocheleau mais il tenait à ce que sa réputation soit rétablie et qu'on cesse de dire des faussetés sur lui. On l'avait relié faussement à Vito Rizzuto avec qui il n'a aucun lien de parenté, aucun lien d'affaires, aucun lien d'affinité.»

M. Boudria a rappelé les propos de M. Rocheleau prononcés le 13 septembre 1993 lors de son assemblée d'investiture pour le Bloc québécois dans la circonscription fédérale de Hull-Aylmer. Ce dernier avait alors parlé de «la grande famille Rizzuto de la région de Montréal».

«On sait dans cette grande famille-là, il y en a un qui court après la mairie de Laval, l'autre s'occupe de la pègre et l'autre, il est sénateur à Ottawa. Il veut contrôler le Parti libéral d'Ottawa.» Bien que M. Rocheleau n'ait pas précisé les prénoms des Rizzuto en question, le tribunal a reconnu que l'insinuation était très forte. Vito Rizzuto est soupçonné d'être le chef de la mafia à Montréal.

«Associer une personnalité publique à une personne de la pègre est certes susceptible de semer le doute et d'exposer cette personne à l'humiliation, surtout dans le contexte de la déclaration», écrit le juge Lemelin dans son jugement.

Elle ajoute que M. Rocheleau a poursuivi ses attaques sur un ton «plus vindicatif» au cours d'une conférence de presse le 21 septembre 1993 en accusant M. Rizzuto d'être une «fri-pouille, un gars sans scrupule, un homme de bras qui fait les jobs de bras de Jean Chrétien et une nuisance publique antidémocratique».

LASER POUR RIDES

Un NOUVEAU traitement au laser atténue les rides SANS CHIRURGIE



- Aide la peau à paraître plus ferme et plus jeune.
- Adoucit les taches et les cicatrices d'acné.
- Est généralement court (10 à 30 min.).
- Est utilisé quel que soit l'âge ou la couleur de la peau.

Recevez gratuitement votre livret d'information. Visualisez le résultat attendu sur l'ordinateur «image».

Le Centre de chirurgie esthétique
Dr N. Fanous, M.D., O.R.L.
1, Westmount Square, bureau 1380
(métro Atwater) Montréal

(514) 935-9906

FIVE
"LIT MATRIMONIAL"
Notre version du cinéma maison

BONALDO
LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES
MAINTENANT 2 ÉTAGES DE MEUBLES ET D'ACCESSOIRES

105 St-Paul ouest, 3^{ème}/4^{ème} étage, Montréal, Qc. H2Y 1Z5
TÉL.: (514) 899-0597

VOUS DÉTENEZ DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA?

VOUS AVEZ DÉJÀ ÉPARGNÉ

POUR VOTRE REER!

Canada

VOS OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA. ELLES VONT DE PAIR AVEC REER.

Vous détenez des Obligations d'épargne du Canada à intérêt composé? Vous pouvez maintenant les transférer sans aucuns frais, en tout ou en partie, dans un REER-OEC. C'est une excellente façon de faire fructifier votre investissement en prévision de votre retraite. Bien sûr, vous continuez de bénéficier des taux d'intérêt avantageux. • Émissions 42 à 49 (1987-1994): taux minimum de 6 3/4 % pour l'année en cours et de 7 1/2 % pour l'année suivante. • Émission 50 (1995): taux minimum de 5 1/4 % pour l'année en cours, de 6 % pour l'année suivante, et de 6 3/4 % pour la troisième année.

Le mode de cotisation à un REER-OEC est très simple. Si vous n'avez pas encore reçu votre formulaire de demande avec tous les renseignements, communiquez avec nous sans tarder:

1 800 575-5151, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h, HE.

LE MONDE

PERSPECTIVES

L'Église ferait son mea culpa avant l'an 2000

Le Vatican pourrait opérer un examen de conscience sur son passé

MARIE-CLAUDE DECAMPS
LE MONDE

Rome — Il y a quatre ans avec plus de trois siècles de retard, Jean-Paul II avait totalement réhabilité Galilée, le père de l'astronomie moderne, déclaré finalement «bon croyant», lui qui avait été condamné au silence et à l'exil pour s'être obstiné, contre les convictions de l'Église de l'époque, à propager les théories de Copernic plaçant le Soleil au centre de l'univers connu.

Cette fois, au moment où le Vatican vient de rendre publics les premiers préparatifs de la célébration du jubilé de l'an 2000, il se confirme que l'Église s'est enfin résolue à balayer devant sa porte et à opérer un examen de conscience sur son passé.

Va-t-on, par exemple, vers une béatification de Savonarole, le prédicateur dominicain excommunié par le pape Alexandre VI Borgia, pendu et brûlé en place publique à Florence pour hérésie, en 1498, soit l'une des pages les plus encombrantes de l'histoire de l'Église? En sera-t-il de même de l'Espagnol Bartolomé de Las Casas, cet autre dominicain qui a défendu les populations indiennes du Nouveau Monde, converties autant par l'épée que par la croix, à qui l'on reprocha aussi d'avoir trahi et vilipendé son Église?

La béatification de Savonarole et celle de Las Casas ont été évoquées

Ce sont des scénarios possibles, si l'on en croit la nouvelle revue Tertium Millennium, organe de presse officiel du comité de préparation du jubilé, présidé par le cardinal français Roger Etchegaray. On peut y lire, en effet, qu'au cours des premières réunions de sa commission théologique et historique chargée, entre autres, de «faire la lumière sur les pages obscures de l'Église au cours du deuxième millénaire», la béatification de Savonarole et celle de Las Casas ont bien été évoquées. Comme l'ont été d'autres dossiers aussi tragiques que l'antisémitisme ou l'esclavage, de même que celui du réformateur de Bohême, Jan Hus, brûlé au XVe siècle, qui pourraient tous donner lieu à des colloques scientifiques, propres à créer l'«objectivité historique» nécessaire en un tel domaine.

Le programme est audacieux et serait en soi une révolution culturelle. Jean-Paul II avait lui-même demandé pardon, à Gorée (Sénégal) en 1992, pour l'esclavage organisé par l'Occident. A plusieurs reprises, notamment à la synagogue de Rome en 1986, il avait aussi vigoureusement déploré l'antisémitisme passé. Mais sur ces pages noires, il était apparu assez évasif dans sa lettre apostolique de 1994, intitulée Tertio Millennio adveniente, qui planifie la préparation du troisième millénaire de l'ère chrétienne. Le pape y dénonçait bien les «faiblesses» de ceux qui ont «défiguré le visage de l'Église», de même que le «consentement donné en certains siècles à des méthodes intolérantes», mais il demandait aussi de «tenir compte des conditionnements culturels de l'époque».

En un mot, l'Église restait des plus timorées, même si, des siècles à l'Inquisition ou à l'évangélisation forcée, les dossiers gênants étaient nombreux. En témoignent le consistoire extraordinaire de juin 1994 à Rome, au cours duquel les cardinaux s'étaient montrés plutôt réservés à la perspective de ce mea culpa collectif de l'an 2000, estimant qu'un tel déballeage était inutile et que l'on pouvait difficilement imputer à l'ensemble de l'Église de regrettables comportements individuels.

LOTAN salue l'unification des forces de police de la ville bosniaque

La libre circulation entre en vigueur à Mostar

Mostar (AFP) — La libre circulation est entrée en vigueur comme prévu hier entre les secteurs croate et musulman de Mostar, où des patrouilles communes de police se sont déployées, mais de nombreux incidents ont gravement menacé les mesures arrêtées dimanche à Rome.

Les Croates de Mostar-ouest, après avoir retardé le déploiement de la force de police unifiée, ont finalement accepté de participer aux patrouilles communes qui ont commencé à circuler dans le secteur central de Mostar, dans l'après-midi, avec deux heures de retard sur l'horaire arrêté à Rome lors de la réunion sur le suivi de l'accord de paix en Bosnie.

La libre circulation, en vigueur selon l'administrateur européen de la ville Hans Koschnick, était cependant difficile à constater en fin de journée. En effet, aucun homme ne semblait chercher à passer d'un secteur à l'autre, après l'agression dont ont été victimes en secteur croate, les occupants d'une voiture venue de Mostar-est, la partie musulmane de la ville. Un coup de feu a été tiré lors de cet incident, survenu moins d'une heure après l'entrée en vigueur de la libre circulation.

Seules des femmes, des enfants et des personnes âgées ont continué à franchir le boulevard en ruines séparant les deux parties de la ville.

Une enquête a été ouverte par la police de Mostar-ouest et la police européenne. Quatre hommes étaient interrogés en fin d'après-midi.

Auparavant, plusieurs dizaines d'hommes habitant Mostar-est s'étaient présentés à un poste de contrôle de la police de Mostar-ouest puis étaient entrés, pour la première fois depuis plusieurs années, dans la partie occidentale de la ville.



Un policier croate a levé hier la barrière qui sépare les quartiers musulman et croate de Mostar.

En dépit de cette agression, Hans Koschnick s'est déclaré satisfait de la mise en application des mesures, lors d'une conférence de presse.

Il a appelé la population à «vivre une vie normale» dans cette ville, divisée entre croates et musulmans depuis de violents combats qui s'étaient déroulés en 1993 et au début de 1994.

«Nous avons un accord sur le découpage administratif, nous avons une police

qui patrouille ensemble dans la zone administrative, c'est un nouveau départ pour Mostar», a-t-il déclaré.

M. Koschnick a annoncé qu'un accord a été conclu pour réunifier la police de l'ensemble de la ville, divisée entre Croates et Musulmans, avant le 1er mars.

Cet accord a été obtenu en présence des ministres de l'Intérieur de Croatie, Avdo Hebib, et de Bosnie-Herzégovine, Ivan Jarnjak.

Cinq patrouilles comportant chacune deux véhicules, circulaient hier après-midi dans le district central (mixte) de Mostar, sur une superficie de moins de deux kilomètres carrés. Chaque patrouille comprend deux policiers européens, un policier croate de Croatie, un Croate de Bosnie, un Bosnien de Mostar, un Bosnien de Sarajevo et un interprète.

Cette force de police unifiée ne dispose, comme la police européenne, que d'un rôle de surveillance.

Mostar, clef de voûte de la Fédération croato-musulmane, est considérée comme un enjeu essentiel du succès de l'accord de paix en Bosnie.

Les incidents à Mostar n'ont pas empêché les États-Unis et l'OTAN de se montrer optimistes sur le déroulement de l'opération de l'Alliance en Bosnie.

Recevant le secrétaire général de l'OTAN Javier Solana pour sa première visite à Washington à la tête de l'Alliance Atlantique, le secrétaire d'État Warren Christopher a salué la réunification de la police de Mostar comme «une réalisation majeure».

Javier Solana a pour sa part affirmé à plusieurs reprises que l'opération de l'OTAN «sera un succès».

«Aujourd'hui, Mostar est devenue une cité unifiée», a déclaré à la presse M. Christopher. Cette unification, a-t-il ajouté, est un «acquis très important» issu de la réunion de Rome ce week-end entre les dirigeants serbes bosniaques, musulmans et croates, sous l'égide du négociateur américain pour la Bosnie, Richard Holbrooke.

«Je suis heureux d'apprendre que les nouvelles de Mostar sont bonnes», a déclaré M. Christopher, ajoutant: «pour l'instant cela semble aller bien».

TCHÉTCHÉNIE

Les Russes prennent Novogroznenski

Moscou (Reuter) — L'armée russe a pris hier soir Novogroznenski, une localité de l'est de la Tchétchénie considérée comme l'une des places fortes des séparatistes, rapporte l'agence Itar-Tass qui cite le chef d'état-major de l'armée en Tchétchénie.

Les combats ont cessé dans la soirée, ajoute Tass qui rapporte les propos du général Nikolai Tkatchev, selon lequel les combats ont fait des victimes de part et d'autre.

Le général Viatcheslav Tikhomirov, commandant des forces fédérales dans la région, avait auparavant déclaré que quelque 170 partisans du président Djokhar Dou-daïev et 30 soldats russes étaient morts au combat. Mais le général Tkatchev n'a signalé la découverte que de cinq cadavres de rebelles dans la bourgade.

Sans entrer dans le détail des combats, le général Tkatchev a affirmé que les rebelles avaient fui cette localité située à une soixantaine de kilomètres à l'est de Grozny, la capitale régionale. Ils ont pris position à l'extérieur de Novogroznenski et dans les montagnes avoisinantes.

Les informations sur les combats qui se sont déroulés pendant cinq jours dans cette localité, où selon les Russes un millier de rebelles étaient engagés, ont été limitées aux communiqués officiels. Les journalistes ont été tenus à sept kilomètres des champs de bataille.

Hier dans la journée, la chaîne de télévision publique russe a montré des images de Novogroznenski fournies par le ministère de l'Intérieur.

Bagdad récupère ses transfuges

Deux officiers irakiens reviennent au pays

Amman (AFP) — Le général Atransfuge irakien Hussein Kamel Hassan a regagné l'Irak hier avec l'accord de son beau-père, le président Saddam Hussein, six mois après avoir fait défection en Jordanie et appelé au renversement du régime de Bagdad.

Le général irakien est entré en territoire irakien hier soir, a annoncé l'agence officielle irakienne INA à Bagdad. Il avait quitté Amman, accompagné de son épouse Raghad, fille aînée du président irakien, de leurs trois enfants, de son frère, le colonel Saddam Kamel Hassan, de son épouse Rana, deuxième fille de Saddam Hussein, et de leurs enfants.

L'ambassadeur d'Irak en Jordanie, Nouri Louaïss, a accompagné le groupe, qui a pris place à bord de trois voitures. Le convoi est passé au poste-frontière jordanien de Roueished, situé à 350 km au nord-est d'Amman.

Un porte-parole officiel irakien a précisé, de son côté à Bagdad, que le président Saddam Hussein a donné son accord hier au retour en Irak du général Hassan.

Le Conseil de commandement de

la révolution et la direction régionale du parti Baas au pouvoir, plus hautes instances dirigeantes du pays, ont accepté le retour du général Hassan, lors d'une réunion présidée par Saddam Hussein, a indiqué le porte-parole, cité par la télévision d'Etat irakienne.

Le général Hassan sera traité comme un «citoyen ordinaire», a ajouté le porte-parole.

Le premier ministre jordanien Abdel Karim Kabariti a déclaré, pour sa part, que le général Hassan «avait regagné l'Irak de son plein gré», après avoir établi des contacts avec Bagdad.

Il a ajouté que le général Hassan a envoyé un message de remerciements au roi Hussein de Jordanie «pour son hospitalité». Le souverain jordanien avait accordé l'asile au transfuge irakien et aux membres de sa famille.

Selon un responsable jordanien, une délégation officielle irakienne se trouvait au poste-frontière irakien de Treibil pour accueillir le général Hassan et sa suite, qui avaient fait défection le 8 août dernier.

Deux cousins du général Hassan

qui avaient fait défection avec lui ont décidé de rester en Jordanie, a-t-on appris de source officielle jordanienne.

Selon un de ses proches, le général Hassan a décidé de rentrer en Irak en signe de protestation contre les déclarations du secrétaire américain à la Défense William Perry, le 6 février, faisant état d'une coopération entre Washington, la Jordanie et d'autres pays de la région «pour accélérer la chute du régime de Saddam Hussein».

Le général transfuge a été par ailleurs «irrité» par l'autorisation donnée par la Jordanie à un groupe d'opposition, «l'entente nationale irakienne», d'installer son siège régional à Amman, a-t-on ajouté de même source.

Le général Hassan avait affirmé lundi avoir envoyé un message écrit au président irakien pour lui demander de pouvoir rentrer «sans condition».

Le général Hassan avait indiqué lundi qu'il était «prêt à affronter un tribunal, à répondre à ses questions et à subir une condamnation si nécessaire».

Au pays basque, les mouvements civiques n'ont plus peur de descendre dans la rue

YVES-MICHEL RIOLS
LE MONDE

Bilbao et San Sebastian — Malgré la pluie glaciale et les rafales de vent, ils étaient fidèles au rendez-vous. Comme tous les lundis depuis neuf mois, près de cinq cents personnes se sont réunies en silence, lundi 19 février, devant la cathédrale du Bon-Pasteur, en plein coeur de San Sebastian, pour exiger la libération des deux otages séquestrés par l'ETA.

A 20 heures pile, tandis que débatait à Madrid la manifestation monstre contre le terrorisme basque, les organisateurs du rassemblement dans la capitale de la province de Guipuzcoa ont défilé deux petites banderoles portant le nom des disparus: l'entrepreneur José-Maria Aldaya, enlevé le 8 mai 1995, et le gardien de prison José Antonio Ortega, dont on est sans nouvelles depuis le 17 janvier. Sur les banderoles, un message court et simple, un message d'espoir et d'abnégation face à l'arbitraire: «Jusqu'à ton retour».

Comme tous les lundis, le rassemblement a duré un quart d'heure. Quinze longues minutes de silence digne face aux insultes, elles aussi rituelles, des quelques dizaines de contre-manifestants du comité pour l'amnistie des prisonniers de l'ETA, regroupés à une centaine de mètres de la cathédrale. Un face-à-face tendu. Derrière un cordon serré d'«ertzaiztas», les policiers basques, coiffés de casques noirs et de casques anti-émeutes rouges, les militants in-

dépendantistes s'acharment, à coups de sifflets et de slogans, à perturber le rassemblement des pacifistes: «Vous aussi, vous êtes des chiens», «Liberté pour l'Euskadi», «Soutenez l'ETA, la lutte continue».

Lorsque le carillon de l'église sonne 20 h 15, tous ceux qui ont répondu à l'appel hebdomadaire du mouvement Paix et réconciliation déversent leur tension contenue par de longs applaudissements. Au même moment, à travers tout le Pays basque espagnol, près de cent cinquante autres rassemblements de soutien aux otages se dispersent aussi. Au total, environ vingt mille personnes participent ainsi à ce quart d'heure solennel chaque semaine, selon l'association de défense des droits de l'homme Geste pour la paix, basée à Bilbao.

L'enlèvement de José Maria Aldaya, la plus longue prise d'otage de l'ETA, ainsi que les récents assassinats de Fernando Mugica, l'ancien ministre de la justice et figure de proue du socialisme basque, et de Francisco Tomas y Valiente, l'ex-président du Tribunal constitutionnel espagnol, ont mis en lumière l'exaspération croissante d'une grande partie de la population basque face aux intimidations des mouvements ultra-nationalistes. Et, comme le démontrent les manifestations hebdomadaires pacifiques pour la libération des otages, cette sourde colère se manifeste de plus en plus ouvertement. «Avant, les gens n'osaient pas exprimer publiquement ce qu'ils disaient avec leur bulletin de vote, ra-

conte Cristina Cuesta, porte-parole de Paix et réconciliation, dont le père a été assassiné par l'ETA. Mais aujourd'hui, même si beaucoup de personnes ont encore peur de venir à nos rassemblements, le sentiment dominant est que le seuil du supportable est dépassé».

Et ce réveil civique se traduit d'abord par la conquête de la rue. «Lorsque nous avons commencé nos activités en 1986, la rue appartenait à l'ETA et à ses organisations satelitales, et personne ne leur contestait ce monopole», souligne Maria Guizarro, l'une des responsables de Geste pour la paix, à Bilbao. «Aujourd'hui encore, dit-elle, les menaces physiques et verbales sont monnaie courante» contre les membres de cette association, installée dans le vieux quartier de San Sebastian, dont la plupart des murs sont badigeonnés du slogan «Gora ETA!» («Vive l'ETA!»).

Tolérance et paix Depuis dix ans maintenant, après chaque mort violente, y compris celle de militants de l'ETA, les sympathisants de Geste pour la paix organisent un rassemblement silencieux de quinze minutes. «Peu importe l'identité des victimes. Notre priorité, insiste Maria Guizarro, est avant tout de promouvoir les valeurs de la démocratie, de la tolérance et de la paix».

Plus le mouvement civique s'étend, plus la tension grimpe. Durant l'été 1993, les rassemblements pour la libération de Julio Iglesias,

un ingénieur détenu pendant cent dix-sept jours par l'ETA, se déroulaient sans trop de provocations. Mais aujourd'hui les meetings des pacifistes sont systématiquement perturbés par des contre-manifestations de Jarrri, le mouvement de jeunes indépendantistes, aux cris de «ETA, tue-les!».

Cette tactique de harcèlement, ajoutée aux derniers attentats spectaculaires de l'ETA, et le fait que l'organisation détient, pour la première fois de son histoire, deux otages en même temps sont autant de signaux qui sont interprétés, ici, comme l'expression d'une radicalisation de la mouvance indépendantiste basque. Malgré la vague sans précédent de mobilisation en Espagne contre le terrorisme et les menaces d'interdiction qui pèsent contre Herri Batasuna (HB), l'aile politique de l'ETA, aucun changement n'est visible à l'horizon. Karmelo Landa, l'un des dirigeants de HB, souligne: «L'expérience ratée de la trêve en Irlande nous incite à être très prudents». Quant aux récentes poursuites judiciaires déclenchées contre son mouvement, il estime qu'elles sont uniquement à mettre sur le compte de la «surenchère électorale entre un Parti socialiste en crise et une droite néo-fratruiste» avant les législatives du 3 mars. Pour l'heure, Herri Batasuna organise la réplique à ceux qui tentent de lui ravir le «monopole de la rue». Samedi prochain, HB tiendra un meeting dans le stade de football de San Sebastian, qui compte près de... cent mille places.

ANNUAIRE AUTOMOBILE

Acura
LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain est, Montréal
354-8811

BMW
PARK AVENUE BMW
8755, boul. Taschereau ouest, Brossard
875-4415

Honda
HONDA DE SIGI
1110, rue Bleury, Montréal
879-1550
HONDA DE LAVAL
700, boul. Saint-Martin est, Laval
384-9444

Hyundai
HYUNDAI DE SIGI
1124, rue Bleury, Montréal
879-1531

Nissan
DUMOULIN NISSAN
8115, boul. Lévesque, Saint-François
665-7459

Saturn / Saab / Isuzu
DÉCARIE SATURN SAAB ISUZU
5400, boul. Décarie, Montréal
483-5555

Toyota
CHASSÉ TOYOTA
819, rue Rachel, Montréal
527-3411

Volkswagen
AUTO STRASSE
5905, Autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent
748-6961

Volkswagen
CENTRE-VILLE VOLKSWAGEN
324, rue Peel, Montréal
846-7272

Volkswagen
NORDST VOLKSWAGEN
10395, boul. Pie-IX, Montréal-Nord
325-3422

LE MONDE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

À la veille des élections en Israël

David Lévy crée un parti centriste

Les élections législatives anticipées israéliennes et la première élection du président du Conseil au suffrage universel auront lieu le 29 mai. Cette date a été fixée d'un commun accord par le Parti travailliste de Shimon Peres et le Likoud de Benjamin Netanyahu au terme d'une semaine de tractations serrées. La date des élections, qui sera soumise à l'approbation de la Knesset aujourd'hui, est traditionnellement fixée par le parti au pouvoir après consultation de l'opposition pour ne pas donner l'impression de forcer la main à cette dernière. Les sondages accordent à Peres entre 47 et 49 % alors que Netanyahu recueille entre 29 et 35 %.

Tel-Aviv (AFP) — L'ancien ministre israélien des Affaires étrangères David Lévy a annoncé hier qu'il avait créé un nouveau parti politique qui participera aux élections législatives de mai prochain.

Le parti «Guesher» (Pont), de coloration sociale et centriste, «constituera un lien à tous les niveaux, aussi bien social (entre les différentes couches de la population), que politique (entre les tendances de droite et de gauche)», a déclaré M. Lévy au cours d'une conférence de presse à Tel-Aviv.

M. Lévy qui a rompu il y a quelques mois avec son parti, le Likoud, dont il a longtemps été le numéro deux, est toujours officiellement député à la Knesset de cette principale formation d'opposition de droite.

Il est également candidat au poste de chef du gouvernement, qui pour la première fois sera élu au suffrage universel direct lors du prochain scrutin.



David Lévy

Vocation centriste

Soulignant la vocation centriste de sa formation, M. Lévy a déclaré: «quel que soit le parti qui sortira vainqueur du scrutin, nous serons prêts à constituer une coalition gouvernementale avec lui».

Sa candidature personnelle et les préparatifs pour la création de sa liste ont divisé ces derniers mois la droite et précipité la fusion récente du Likoud avec un parti d'extrême droite, le Tsomet.

Les sondages donnent M. Lévy perdant, avec 5 % des intentions de vote, loin derrière l'actuel premier ministre Shimon Peres et le chef du Likoud, Binyamin Netanyahu.

Ses chances peuvent augmenter s'il bénéficiait du soutien du parti ultra orthodoxe sépharade (juifs orientaux) Shass. Selon lui, le Shass l'a assuré qu'il l'appuierait «sans aucune contrepartie de sa part».

Concernant les chances de sa liste, M. Lévy s'est montré optimiste, estimant qu'elle pouvait obtenir sept à dix des 120 sièges du parlement. «Potentiellement, nous pou-

vons même espérer avoir l'appui de 20 % des électeurs encore incisés», a-t-il ajouté.

Sur le plan politique, M. Lévy a affirmé qu'il acceptait les accords d'Oslo, entre Israël et les Palestiniens, comme des «faits accomplis» car, a-t-il expliqué, «il faut respecter les engagements internationaux».

Il a toutefois pressé le gouvernement de «définir ses objectifs ultimes» dans ses pourparlers avec les Palestiniens. «Pour l'heure, a-t-il affirmé, personne ne sait exactement où va Israël face aux exigences palestiniennes de retour aux lignes de 1967, de Jérusalem-est comme capitale d'un Etat palestinien et du droit du retour» des réfugiés palestiniens.

La question de Jérusalem

«Rien n'est clair dans la position israélienne et le concept d'autonomie a été remplacé par celui de souveraineté», a-t-il déploré, en accusant M. Peres de s'engager «dans un champ de mines».

S'en prenant également à son ancien parti, il a reproché à son dirigeant de «ne pas savoir quoi proposer».

Sur la question de Jérusalem, que le Likoud a choisie dimanche pour lancer sa campagne électorale en accusant M. Peres de vouloir diviser la ville, M. Lévy a appelé le chef du gouvernement à «proclamer solennellement du haut de la tribune de la Knesset que Jérusalem demeurera la capitale souveraine d'Israël».

Dans le domaine social, il a épinglé la politique du «laissez faire» qui, selon lui, «permet aux riches de s'enrichir et contraint les pauvres à s'appauvrir».

Se faisant l'avocat «de la solidarité et de la patience face aux extrémistes de droite et de gauche», il a fait état d'un million de pauvres en Israël, dont 300 000 enfants, et indiqué que 4 % seulement des enfants scolarisés dans les villes de développement parvenaient au niveau du baccalauréat.

Professeur-e régulier-ère

Département de design
Design et stylisme de mode

La personne retenue œuvrera dans le cadre de l'École supérieure de mode de Montréal.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement au premier cycle dans le domaine de la formation en design et stylisme de mode et supervision de stages
- Recherche et création en design et stylisme de mode
- Services à la collectivité : participation active aux projets de développement de l'École supérieure de mode de Montréal

EXIGENCES

- Maîtrise dans le domaine ou dans un domaine connexe et quatre années d'expérience professionnelle pertinente OU
- Exceptionnellement, un diplôme de premier cycle dans le domaine ou dans un domaine connexe et cinq années d'expérience pertinente OU
- Exceptionnellement, huit années d'expérience professionnelle pertinente ET
- Compétence éprouvée et reconnue par le milieu, dans le domaine ou dans un domaine connexe
- Capacité éprouvée de faire de la recherche ou de la création pertinente au champ d'étude
- Maîtrise du français parlé et écrit

LES ATOUTS SUIVANTS SERONT CONSIDÉRÉS :

- Expérience d'enseignement, dans le domaine visé, au niveau universitaire ou dans des écoles de formation professionnelle reconnues
- Capacité de travail en équipe
- Maîtrise de l'anglais et d'autres langues

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} juin 1996

L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les professeurs et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens-nes canadiens-nes et aux résidents-es permanent-es.

TRAITEMENT : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae détaillé en français, daté et signé, incluant trois lettres de recommandation, AVANT LE 1^{er} AVRIL 1996, 16 h 30, à M. François Giraldeau, directeur, Département de design, UQAM, C.P. 8888, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3P8. Téléphone : (514) 987-3179; télécopieur : (514) 987-7717

L'UQAM
une force
novatriceUniversité
du Québec
à MontréalCARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Pour réservation
publicitaire, composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

APPEL DE CANDIDATURES

Faculté des sciences de l'administration
Nomination de la doyenne ou du doyen

L'Université Laval sollicite des candidatures pour combler la vacance du poste de doyenne ou de doyen de la Faculté des sciences de l'administration et invite toute personne ou organisme à faire des suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat au poste à pourvoir.

Le mandat d'une durée de quatre ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

QUALIFICATIONS GÉNÉRALES :

- être professeur ou professeur agrégé ou titulaire ; ou être titulaire d'un Ph.D. dans une discipline des sciences de l'administration ; ou posséder une expérience remarquable dans le domaine de l'administration ;
- démontrer une compréhension profonde du contexte socio-économique actuel et prévisible et une attention aux besoins de la société en matière de formation de diplômés et de nouvelles connaissances à développer ;
- avoir de la vision quant aux rôles présents et futurs d'une faculté des sciences de l'administration et une claire conscience des objectifs qu'elle doit poursuivre ;
- avoir un profond désir de promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche à la Faculté des sciences de l'administration ;
- avoir la capacité de promouvoir des consensus autour d'objectifs clairs et d'engager l'ensemble du personnel de la Faculté dans la poursuite de ces objectifs ;
- démontrer une capacité à exercer un leadership dans la conception, la gestion et l'évaluation des programmes d'études et dans la promotion de la recherche ;
- posséder les habiletés relationnelles et les aptitudes à la communication propres à l'établissement et au maintien de rapports féconds avec les collègues, les professeurs et les professeurs ainsi que les autres membres du personnel enseignant, le personnel administratif, les associations étudiantes et professionnelles, la direction de l'Université et les divers partenaires de la Faculté et de l'Université ;
- être capable d'être attentif aux besoins des étudiantes et des étudiants ;
- avoir le goût et la capacité de mettre en évidence et de faire valoir, sur les scènes québécoise, canadienne et internationale, les forces de la Faculté des sciences de l'administration et ses réalisations ;
- posséder une bonne maîtrise du français et de l'anglais écrit et parlé.

Le Conseil d'administration doit procéder à la nomination du doyen ou de la doyenne de la faculté au plus tard à la séance du 19 juin 1996 et la date d'entrée en fonction est fixée au 11 août 1996.

Les candidatures ainsi que les propositions de candidature et les suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat doivent être soumises par écrit et reçues, au plus tard le 8 mars 1996, au bureau du président du Comité :

Monsieur Michel Gervais, Recteur
Président du Comité de nomination
Université Laval
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4



Première et seule faculté de langue française agréée par l'American Assembly of Collegiate Schools of Business.

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

L'ASSOCIATION DES PILOTES DE BROUSSE DU QUÉBEC

recherche un(e) assistant(e) contractuel(elle) en vue d'une expansion de sa revue *La Brousse*.
Nature de la fonction

Sous l'autorité du rédacteur en chef, rédiger des articles en plus de participer à la mise en page et à l'envoi de la revue.

Qualifications

Très bonne connaissance de l'aviation récréative au Québec, expérience reconnue en rédaction/reportages aéronautiques, bilingue (parlé et écrit), expérience d'un logiciel de traitement de texte courant, être capable de faire de bonnes photos.

Qualifications additionnelles désirables

Licence de pilote d'avion, expérience de la mise en page par ordinateur, bonne connaissance des logiciels AmiPro, CorelDRAW, Wordperfect et de l'informatique en général.

Exigences

Posséder son propre équipement informatique (ordinateur, PC486 minimum, imprimante, modem), télécopieur et caméra adéquate, être situé dans la région de Montréal.

Conditions

Travail à temps partiel.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au Secréariat de l'Association des pilotes de brousse à l'adresse suivante avec la mention sur l'enveloppe:

Contractuel LA BROUSSE

8295 boul. Gouin est, Montréal (Québec) H1E 2P5

Notaire
Niveau supérieur

Relevant de l'avocat responsable des affaires civiles, vous travaillerez de façon autonome ainsi qu'en équipes multidisciplinaires. Vous ferez une expertise juridique de haut niveau reliée au droit immobilier, au financement d'entreprise, à la documentation contractuelle civile et commerciale de même qu'à la réglementation de type municipal.

Titulaire d'une licence en droit (LL.L.) et d'un permis de pratique émis par la Chambre des notaires du Québec, vous comptez dix années d'expérience pertinente. Une expertise à titre de conseiller juridique au sein d'une entreprise est un atout. De plus, vous devez posséder les qualités et compétences suivantes : capacité d'analyse et de synthèse des situations juridiques complexes; créativité dans l'élaboration de solutions; bonne communication; entretient; autonomie professionnelle.

Lieu de travail : Place Bonaventure

Entrée en fonction : avril 1996

Rémunération : selon la convention collective du Syndicat des professionnelles et des professionnels de la STCUM

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 6 mars 1996, 16 h 30, en indiquant le numéro de concours SEC-CON 96-001-0, à **Micheline Renaud, Secréariat et Contentieux, 800, rue de La Gauchetière Ouest, bureau F-2300, Montréal (Québec) H5A 1J6.**

La STCUM offre des chances égales d'emploi.

Directeur ou directrice des
Études

Résolument engagé dans l'évolution du réseau de l'enseignement collégial, le Cégep du Vieux Montréal est à la recherche d'un directeur ou d'une directrice des études.

Une personne responsable de la qualité de la formation

Sous l'autorité du directeur général, le directeur ou la directrice des études est responsable de la gestion, du développement et de l'évaluation des programmes offerts à l'enseignement régulier, en formation continue, en formation aux entreprises ainsi qu'à l'Institut des Métiers d'art. À l'enseignement régulier, près des deux tiers des étudiants sont inscrits au secteur technique.

Le directeur ou la directrice est aussi responsable de la gestion, du développement et de l'évaluation des services de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage.

Une personne dévouée à la création de synergie

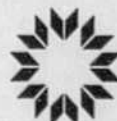
Pour assumer ses responsabilités, le directeur ou la directrice des études doit entretenir des rapports étroits avec de nombreux partenaires : des réseaux d'enseignement secondaire et universitaire, du monde de l'entreprise et de la culture, du réseau collégial, particulièrement dans la région montréalaise. À l'interne, il ou elle voit également à l'animation des enseignants, des professionnels non-enseignants, des employés de soutien et des cadres, en vue d'atteindre des standards de qualité toujours plus élevés.

Une personne qualifiée

- Formation universitaire, du second cycle de préférence
- Dix ans d'expérience dans le domaine de l'éducation, comprenant une expérience en pédagogie et attestant une connaissance intime de la condition enseignante
- Au moins cinq ans d'expérience dans des fonctions de gestion
- Une connaissance profonde de la situation de l'enseignement collégial, dans ses différents volets de formation : au secteur technique, au secteur préuniversitaire, à la formation continue et à la formation aux entreprises
- Une vaste expérience dans des fonctions faisant appel à des qualités de leadership, d'animation et de communication
- Une excellente maîtrise du français

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 8 mars 1996, à :

Concours Direction des études
a/s du directeur général
Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec)
H2X 1X6



CÉGEP DU
VIEUX MONTRÉAL

PROCHE DE VOUS • PROCHE DE TOUT

EN BREF

RWANDA: PROCÈS
POUR GÉNOCIDE

Arusha (Reuter) — Les premiers procès des Rwandais accusés d'avoir pris part au génocide de près d'un million de personnes en 1994 pourraient commencer en avril, a déclaré un responsable du tribunal mis en place par les Nations unies. «Bien qu'il soit difficile de savoir exactement quand le premier procès aura lieu, car il suppose emmener les suspects à Arusha, les premiers procès pourraient commencer en avril», a déclaré à des journalistes, Andronico Adede, le greffier du tribunal. Selon lui, la construction d'une prison pour les suspects du génocide à Arusha, dans le nord de la Tanzanie, où siège le tribunal, sera terminée à la fin du mois de mars. Lundi, le tribunal a indiqué qu'il avait inculpé deux Rwandais détenus en Zambie pour leur participation supposée dans le génocide d'un million de Tutsis et de Hutus modérés.

SCRUTIN INVALIDÉ
EN POLOGNE

Varsovie (Reuter) — Le taux de participation au référendum sur les privatisations en Pologne s'est établi à 32,4 %, nettement en-deçà des 50 % nécessaires à sa validation, selon les résultats officiels publiés hier. «Le référendum n'est pas de caractère contraignant», a déclaré Wojciech Laczowski, le chef de la Commission électorale nationale. Aux termes de la loi, plus de la moitié des 28 millions d'électeurs polonais devaient participer au scrutin pour que le gouvernement soit contraint d'élaborer des lois tenant compte du référendum, décrété en décembre 1995 par l'ex-président Lech Walesa au nom de Solidarité. Lech Walesa et Solidarité voyaient en ce scrutin l'occasion de créer une grande classe de petits propriétaires qui se serait répartie 4000 entreprises publiques et de nombreux autres biens immobiliers et fonciers.

Doyenne
des universités
canadiennes
et des universités
francophones
en Amérique,
l'Université Laval
appuie le progrès
et l'ouverture
de la société en
alliant formation
de qualité
et développement
du savoir.

UNIVERSITÉ
LAVAL

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

Faculté des sciences
de l'administration

É D I T O R I A L

Une clarification urgente

Lise Bissonnette

La nouvelle ministre de l'Éducation, Pauline Marois, entend «revoir le mandat» de la commission des États généraux de l'éducation. Avare de déclarations publiques depuis sa nomination, ce qui est déjà un signe de sagesse, Mme Marois a mis le doigt sur la priorité des priorités.

Le milieu de l'éducation s'est en effet mobilisé depuis un an autour d'une opération, les États généraux, que l'ancien titulaire de l'Éducation, Jean Garon, avait planifiés comme un miroir aux alouettes. La Commission devait faire de l'animation, donc susciter des espoirs, mais il lui était interdit de proposer des orientations, ce qui aurait laissé le ministre libre de piger dans un ensemble informe les suggestions qui lui auraient plu ou qui correspondaient déjà à ses marottes (il en avait plusieurs). Le ministre ne demandait pas aux commissaires de penser par eux-mêmes mais leur confiait le mandat de «préparer, en conduisant des échanges et des consultations sur l'ensemble du territoire, le document de base des États généraux sur l'éducation» et de s'assurer que ce document «réflecte fidèlement les besoins ressentis par la population en matière d'éducation». Le groupe de commissaires ne devait être que «ressource et témoin», en attendant de se contenter de «présider» les assises régionales et nationales des États généraux, qui auront lieu au printemps.

Peut-être enhardis par le départ prévisible de M. Garon, les commissaires ont sans bruit fait sauter le carcan qu'il leur avait imposé. Leur rapport d'étape, intitulé *Exposé de la situation*, est certes un «reflet» de ce qu'ils ont entendu mais il ne se gêne pas pour proposer déjà des orientations claires, de façon à ce que les prochaines assises ne débattent pas à vide. Sans clarification et amendement de leur mandat, ils ne pourront toutefois aller beaucoup plus loin et ils sont aujourd'hui à juste titre inquiets du rôle que le gouvernement veut leur faire jouer au cours des prochains mois.

La ministre rencontre là un problème de taille qui exige aussi l'attention et l'intervention rapides du premier ministre, Lucien Bouchard. Car nous ne sommes plus, comme en soixante, dans une ère de croissance des dépenses publiques. Pendant que les milieux d'éducation réfléchissent à une réforme majeure, l'État est obsédé de réduction de ses budgets, ce qui semble fermer la porte à toute proposition de développement. Est-il d'ores et déjà inutile, par exemple, de réclamer l'implantation des classes maternelles à plein temps sur l'ensemble du territoire? La recommandation ferait facilement l'unanimité, puisqu'elle est une voie de solution en profondeur à l'inégalité des chances qui est elle-même à l'origine du terrible décrochage scolaire dont tout le Québec fait les frais. Mais c'est une solution coûteuse à court terme et peut-être irréalisable si, comme tout l'indique, le système d'éducation n'échappe pas à des compressions budgétaires majeures.

À ce jour, le gouvernement est resté muet sur le

cadre qu'il offre aux États généraux. Les seuls points de repère sont contenus dans le discours d'investiture de M. Bouchard, le 29 janvier dernier, et ils inquiètent plus qu'ils rassurent. Le premier ministre a en effet invité les États généraux à «imbriquer leur action» dans le «cadre général» des deux prochains sommets socio-économiques qu'il a convoqués, l'un en mars et l'autre à l'automne. Le premier portera sur «l'emploi et les finances publiques» et l'on devine, par les tractations de coulisses entre l'État et les organisations patronales ou syndicales, qu'il portera surtout sur les façons de répartir la facture de l'énorme réduction des dépenses publiques. Le second sera plus large et plus mûri, a annoncé M. Bouchard, et il servira à élaborer un nouveau «pacte social québécois».

On pourrait certainement craindre, dans ces circonstances, que les États généraux courent au massacre. Ils ont en pratique été écartés du sommet de mars, puisque le premier ministre leur a demandé de remettre leurs conclusions «à temps pour nourrir le débat plus large de l'automne». D'ici là, bien sûr,

Proposer
rapidement
un nouveau cadre
aux États généraux
de l'éducation

les principales décisions budgétaires seront arrêtées, elles le seront même avant les assises nationales des États généraux en juin.

Il y a là deux problèmes majeurs pour les commissaires. D'une part, ils ne veulent pas servir, comme l'aurait voulu M. Garon, de distraction pendant que se déroulent les arbitrages du printemps, dont ils seront pratiquement absents. D'autre part, ils ne veulent pas se retrouver, en juin, à dessiner une réforme dont le principal dénominateur ne serait plus les besoins du système d'éducation lui-même mais la nécessité de réduire les dépenses de l'État. Ils deviendraient alors une simple caution de décisions prises sans eux. Mais s'ils continuent à travailler et réfléchir hors du processus budgétaire, comme on semble le leur demander, ils risquent aussi de remettre un beau rapport qui sera destiné aux tablettes parce qu'on lui reprochera d'avoir ignoré les choses de la vie, c'est-à-dire, les ressources de l'État.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Mme Marois se trouve dans une situation difficile. Mais puisqu'elle a le courage d'affirmer que le système d'éducation est convié non à de simples retouches mais à une opération de «réingénierie», comme elle le disait le week-end dernier devant la Fédération des commissions scolaires du Québec, elle pourrait profiter de la révision du mandat des États généraux pour associer de beaucoup plus près les commissaires à la réflexion en cours, et notamment au sommet socio-économique de mars. L'éducation croise partout l'économie et si on ne la met pas dès maintenant au cœur des préoccupations des «décideurs», les décisions les plus stupides pourraient compromettre l'avenir.

L E T T R E S

Nouveau vocabulaire

Il est temps de modifier notre vocabulaire car la vieille distinction entre indépendantistes et fédéralistes ne suffit plus à décrire toute la complexité des points de vue. La confusion des genres règne en maître dans ce pays et elle nous entraîne sur une pente dangereuse.

Si nous voulions être rigoureux, il faudrait mettre Lucien Bouchard et Daniel Johnson dans la même catégorie. Car il faut bien l'admettre: certains «souverainistes» devraient être qualifiés de «fédéralistes» lorsqu'ils se montrent désireux de négocier un nouveau partenariat avec le reste du Canada et certains «fédéralistes» n'en ont que le nom lorsqu'ils défendent une vision républicaine (très «ottawaïenne») plutôt que fédérale de ce pays en crise.

Ainsi, nous devrions appeler «indépendantistes» ceux et celles qui veulent l'indépendance politique du Québec sans partage — finalement peu nombreux —, «unitaristes» les défenseurs du Canada unitaire et indivisible — dont la plupart des politiciens fédéraux actuels —, et «fédéralistes» tous les autres qui sont les partisans d'un nouveau pacte quel qu'il soit.

Tout cela serait plus exact étymologiquement et aurait l'avantage non négligeable de reconstruire le «centre» en y mettant indistinctement les Bouchard, Johnson et, chose non négligeable, la très grande majorité des Québécois et beaucoup de Canadiens de l'extérieur du Québec.

Il ne resterait, finalement, que des distinctions mineures à faire au sein d'un seul et même groupe homogène et nous cesserions de mettre en opposition des choses qui le sont uniquement parce que nous perpétuons inconsciemment les faux sens. C'est plus que de la sémantique. C'est par souci de vérité qu'il faudrait adopter ce nouveau vocabulaire.

Et ce serait tellement mieux pour notre santé mentale.
Louis Boivin
Montréal, 7 février 1996

Silence inquiétant

Je suis d'origine grecque, né en Turquie. J'ai vécu 26 ans au Liban. Arrivé au Québec en 1965, je me suis intégré avec les années au peuple québécois dont j'ai épousé les aspirations. L'intégration étant, suivant *Le Petit Robert*, l'opération par laquelle un individu ou un groupe «s'incorpore» à un milieu ou une société, il est difficile de se dire intégré si l'on ne défend pas l'invulnérabilité du territoire de cette société francophone où l'on a choisi de vivre.

Étant donné mes antécédents grecs et libanais, je m'adresse aux représentants de ces deux communautés en m'étonnant de leur silence à propos d'une éventuelle partition du Québec. Pourtant, mettant de côté leur option politique et constitutionnelle, des intellectuels anglo-québécois se sont levés avec courage et dignité pour dénoncer vigoureusement les ténors de la partition. Chapeau, MM. Taylor, Baum, Bissonnette et les autres!

Où se situe donc M. Hadjis, lui qui était si visible avant le référendum pour parler au nom de la communauté grecque? Où se logent les leaders de cette communauté? N'ont-ils rien à dire sur le sujet? Puisqu'ils sont Québécois, peuvent-ils rester muets dans le débat actuel sur l'intégrité territoriale d'un Québec souverain? Dans un débat, les muets, comme les absents, ont toujours tort.

Quant à la communauté «franco-phonie» libanaise, va-t-elle se laver les mains en restant en dehors de la question? Les porte-parole de cette communauté devraient se lever eux aussi pour dénoncer avec vigueur les ténors de la partition. On ne peut pas vivre dans une société en se préoccupant seulement de ses intérêts personnels. Les Québécois d'origine libanaise, en tant que francophones, devraient être en première ligne pour défendre le territoire du Québec contre tout morcellement.

Toutes les communautés culturelles qui ont choisi de vivre au Québec sont partie intégrante du peuple québécois. Je les invite donc à se joindre aux intellectuels anglo-québécois pour défendre l'intégrité de

notre territoire à tous, quelles que soient nos options politiques.

Pierre Antoniadès
Longueuil, 12 février 1996

Québec: peu endetté?

À la lecture du texte intitulé «Dédramatiser la crise des finances publiques» de Jean-Guy Loranger, professeur au département de sciences économiques à l'Université de Montréal (*Le Devoir*, 30 janvier 1996), j'ai été quelque peu surpris d'apprendre que le Québec est une société peu endettée, comparée à la société américaine ou aux normes établies pour les pays de l'Europe des Douze. Les critères établis tels qu'un déficit inférieur à 3 % du PIB et une dette autour de 60 % du PIB sont en effet très valables, mais encore faut-il savoir les calculer!

Les critères mentionnés (3 % et 60 % du PIB) sont établis en rapport, entre autres choses, à la capacité de paiement d'une société. Autrement dit, le PIB d'une société génère une richesse qui, elle, considérée parmi d'autres facteurs économiques, rend un niveau de déficit acceptable. Dans son analyse, M. Loranger ne considère le déficit que d'un niveau de gouvernement; or, il s'avère *grosso modo* qu'il n'y a que la moitié de nos impôts qui reviennent dans les coffres de ce gouvernement, l'autre moitié allant évidemment à Ottawa. Souverain ou non, les déficits générés par les programmes actuellement administrés par le fédéral seront toujours existants. Il advient donc que le déficit gouvernemental de la société québécoise doit être calculé en tenant compte de sa juste part du déficit fédéral. Sous cet angle, nous en venons à la conclusion que le Québec fait partie des entités économiques les plus endettées du G7, et que le virage à l'austérité budgétaire n'est plus incontournable.

Je regrette sincèrement que la vision dont il fait part, affirmant la flexibilité financière du gouvernement Bouchard, ne soit en fait qu'un rêve. La réalité est qu'il faut tous se relever les manches et se cracher dans les mains.
Marc Girard, c.a.
Outremont, 30 janvier 1996



Le dragon et le chevalier

Jeudi dernier, Lucien Bouchard rencontrait en privé une douzaine d'anglophones, dont Michael Goldbloom, Peter Blaikie, Royal Orr et Gretta Chambers. Faisant la fine bouche, le président d'Alliance Québec aurait plutôt exigé une rencontre séparée avec le premier ministre... D'autres échanges, privés et publics, seraient en préparation.

Cette main que Lucien Bouchard tend systématiquement aux anglophones s'inscrit dans un discours global sur la «réconciliation» post-référendaire. L'intention est noble. Mais est-il réaliste de parler de réconciliation lorsque 60 % de francophones veulent la souveraineté, 95 % d'anglophones la rejettent et 60 % d'entre eux approuvent l'idée de la partition? Cette polarisation — tout aussi marquée sur la question linguistique — appelle à un indispensable dialogue bien plus qu'à une inatteignable réconciliation.

Derrière le discours de «réconciliation» se cache une hantise profonde face au phénomène partitionniste anglo-montréalais. N'est-ce pas dans l'espoir de calmer ce mouvement que M. Bouchard multiplie les déclarations apaisantes et les rencontres?

Pendant ce temps, certains anglophones connus se servent de l'épouvantail partitionniste de la manière la plus outrageusement opportuniste. En échange de leur dissimulation publique, ils usent de l'attention médiatique qu'on leur accorde pour exiger des assouplissements à la loi 101, un statut bilingue pour Montréal, un ministère spécial ou une déclaration du premier ministre sur l'égalité des citoyens — comme si les anglophones le comprendraient enfin après une millionième déclaration solennelle d'un leader souverainiste!

Heureusement, la plupart des anglophones qui s'opposent à la partition le font par principe. Parmi ceux-là, certains — et non les moindres — ont eu l'honnêteté de dire que seules la suppression de la loi 101 et la disparition du mouvement souverainiste calmeraient enfin la majorité des Anglo-Québécois.

Plutôt que de confondre la parti-



JOSÉE LEGAULT

tion avec une angoisse — qui en fait est de la colère pure et dure —, ne pourrait-on pas regarder le dragon partitionniste bien en face, en analyser la genèse et en tirer les conclusions appropriées?

Sa genèse est pourtant connue. La très grande majorité des anglophones, partitionnistes ou non, ne veulent tout simplement pas que le Québec devienne souverain tout comme ils refusent que l'on renforce les français dans la région montréalaise. La perception chez ceux-ci, c'est que c'est l'anglais qui est menacé à Montréal, et non le français...

Ces positions sont renforcées par des leaders d'opinion et des avocats qui alimentent copieusement — et depuis longtemps — leur hargne contre la souveraineté et la francisation. Dans un tel contexte, comment se surprendre que le résultat du 30 octobre ait débouché sur le retour de l'idée partitionniste, qui n'est que le rejet ultime d'un Québec moderne qui s'entête dans sa quête de souveraineté et de francité?

Ce qui distingue les anglophones qui rejettent la partition de ceux qui l'appuient, est leur attachement au Québec quel que soit le résultat du prochain référendum. Ces anglophones sont fédéralistes. Mais ils veulent rester ici — dans un Québec non morcelé — quoi qu'il arrive. Ils sont l'équivalent des francophones fédéralistes qui sont attachés au Canada, mais qui refusent de détruire le Québec qu'ils aiment s'il devient souverain.

Quant aux partitionnistes — loin d'être tous des fous —, leur attachement au Québec est soit très faible, soit inexistant. Pour certains, il s'agit

de «dissuader» les souverainistes en les menaçant avec l'arme de la partition. Pour d'autres, on espère les «punir» le lendemain d'un OUI en charcutant le Québec. Parmi ces derniers, on retrouve ceux dont on ne parle jamais: les francophobes. Et pourtant, après un OUI, les anglophones qui ressentent un attachement suffisant au Québec resteront. Les autres partiront. Il n'y aura pas de partition qui, de toute façon, ne pourrait se faire que par une guerre civile ou l'imposition par Ottawa de son autorité politique et militaire sur des morceaux du territoire de l'État successeur québécois.

Bref, toute tentative d'éliminer l'idée de partition avec de coûteuses concessions — excepté la disparition de la loi 101 et du PQ — est vouée d'avance à l'échec. Ce qui ne veut pas dire que le dialogue avec les anglophones n'est pas nécessaire. En fait, il est essentiel. Mais pour que ce dialogue puisse se dérouler en toute lucidité, il devra s'appuyer sur une forte volonté de voir la communauté anglophone dans toute sa complexité et sous toutes ses facettes. Plus que tout, celui qui entend «dialoguer» doit se sentir prêt à affronter la face sombre de la communauté anglophone autant qu'il peut en admirer les richesses et le dynamisme.

Comme par le passé, francophones et anglophones sauront bien trouver des aires communes, quoi qu'il arrive. Mais tant qu'il existera ici un parti voué à la souveraineté et à la promotion du français, les positions dominantes chez les francophones et anglophones sur ces questions demeureront inconciliables.

Le danger, dans le contexte actuel, c'est que le gouvernement en vienne à croire qu'il pourra calmer les partitionnistes en échange de compromis qui tourneraient invariablement à la compromission. S'il doit «dialoguer» avec les Anglo-Québécois, il doit le faire en gardant les yeux ouverts. Et surtout, ce dialogue ne saurait avoir présence sur celui qu'il tient avec les «autres» citoyens. Car le gouvernement est celui de tous les Québécois, quelle que soit leur origine. Voilà la pratique pleine et entière de la démocratie et d'un nationalisme véritablement civique.

À P R O P O S

... des travailleurs à temps plein

La plupart des Canadiens occupent encore seulement un emploi rémunéré permanent à temps plein. Toutefois, le pourcentage de tels travailleurs décroît lentement au profit de diverses formes de travail «atypique». Si le travail à temps partiel progresse depuis les années 50, la tendance s'est accélérée au cours de la récession de 1981-1982 et de celle qui a marqué le début des années 90. La proportion de travailleurs autonomes à leur propre compte est en légère progression et les régimes de travail temporaire ou contractuel sont de plus en plus fréquents. Enfin, le cumul d'emplois est à la hausse depuis le début des années 80. Les employeurs, tant dans le secteur privé

que public, ont tenté d'assouplir leur fonctionnement et de réduire leurs coûts en recourant davantage à l'emploi à temps partiel et à l'emploi temporaire ou contractuel. Certains travailleurs — étudiants et jeunes parents, par exemple — peuvent préférer la souplesse du travail temporaire ou à temps partiel; d'autres, en particulier les professionnels, peuvent apprécier la liberté que procure le travail autonome. Cependant, confrontés à une situation difficile sur le marché du travail, beaucoup sont contraints d'accepter de tels emplois ou de trouver un deuxième emploi pour arrondir les fins de mois.
Perspective, Statistique Canada, Hiver 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

La politique du «crois ou meurs»

Souverainistes et fédéralistes ont choisi la voie de la polarisation, créant, consciemment ou inconsciemment, une dynamique de conflit



Gérard-Marie Boivin

PHOTO ARCHIVES

Il fait toujours beau quelque part

La famille de Gérard-Marie Boivin dit merci pour les nombreux témoignages

DOMINIQUE BOIVIN

Devant le grand nombre de vœux de sympathie que ses neuf frères et sœurs ont reçus de partout au Québec et d'ailleurs à la suite du décès de Gérard-Marie Boivin, survenu récemment, la famille adresse ses remerciements à tous ceux qui lui ont transmis leur message. «Ici Gérard-Marie Boivin qui, au nom de toute l'équipe, vous dit au revoir et à demain.» Combien de fois, à l'instar de bien des auditeurs et des téléspectateurs, nous, de la famille, n'avons-nous pas entendu cette formule prononcée avec le ton chaleureux et cordial accompagné du sourire invitant de notre frère?

Combien de fois l'un ou l'autre des membres de notre famille ne s'est-il pas fait aborder par l'un ou l'autre membre de son fidèle et, ô combien, quasi innombrable auditoire afin de prendre un peu mieux de ses nouvelles, comme on le fait d'un ami très cher? Parfois et grâce à l'entente compliquée que Gérard-Marie avait réussi à établir avec eux, nous apprenions aussi des nouvelles fraîches, et médiatisées, de membres de notre famille éparpillée sur l'ensemble du territoire québécois. Gérard-Marie a réussi à se faire adopter par une belle deuxième famille qu'il aimait et qui le lui rendait tout autant. Les Boivin et les Jeurs ne portent manifestement pas seuls le deuil.

La famille Boivin tient à remercier chaleureusement le public, la confrérie journalistique, nos amis, nos intimes et nos proches. Avec la délicatesse des dires qu'on nous a adressés et avec les gestes d'hommage empreints de respect à sa mémoire dont on a fait preuve à notre endroit, les gens ont su nous reconforter et adoucir la peine de cette séparation définitive.

Ce mot de sa famille se veut aussi une adresse de sympathies à ceux qui lui ont été fidèles, qui l'ont alimenté et nourri et qui ont tissé de si belles amitiés. Venu de loin, de la dernière destination de ce grand amant des voyages, nous avons reçu ce «topo» de fermeture, qui vient bien de lui. Essentiellement, *Ce Soir*, il nous indique, comme *Repères*, cette pensée qui l'a animé vers la fin de sa trop courte vie: «Il fait toujours beau quelque part. Ici Gérard-Marie Boivin qui vous dit au revoir...»

Au revoir et adieu, Gérard-Marie!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable de la page thématique), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapeau (café-restaurant); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (responsable de la page thématique), Diane Précourt (pages éditoriales), La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur), Ais public et annonces classées, Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Rielland, Monique Verreault (publicité); Sylvain Lesage, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Yves Bouthier (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Briën (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements), LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCorneils, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Makentant, Christian Vion, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

JULES-PASCAL VENNE

Politologue

Ancien conseiller au programme et membre de l'exécutif du Parti québécois de 1982 à 1987

On a beau être souverainiste et croire que la meilleure solution réside dans la construction de deux États souverains, cela ne doit pas nous aveugler au point de ne pas réaliser qu'à l'heure actuelle, si nous devons procéder à la mise en place d'un Québec souverain, cela se ferait dans les pires conditions, compte tenu de l'état agressif de l'opinion publique au Canada anglais et des appareils politiques. Dans un tel contexte, il est évident qu'il n'y aurait pas de négociation sur le partenariat. Le partage de la dette et la possibilité réelle de tentatives de sécession concernant le territoire québécois nous amèneraient au bord d'une rupture explosive.

L'attitude actuelle des dirigeants souverainistes qui posent comme condition essentielle à l'ouverture de toute négociation avec le Canada anglais, la reconnaissance au préalable de la nation ou du peuple québécois — entendu comme souverain — revient, dans les faits, à refuser toute négociation, tout dialogue, et à fermer la voie à toute possibilité de compromis.

Le gouvernement du Parti québécois et le parti semblent bien engagés sur la voie de non-retour. Obnubilés par les résultats du dernier référendum, beaucoup de souverainistes croient que le taux de progression de l'option souverainiste par rapport au référendum de 1980 va se poursuivre et que la victoire finale est à portée de voix.

Aucun dirigeant péquiste n'a encore eu, tant il est difficile de gérer un parti idéologique à cause unique, le courage de nuancer cette croyance en faisant remarquer aux militants que le résultat de 49 % est dû en bonne partie à des facteurs circonstanciels, et donc aléatoires, liés à des stratégies électorales comme toute consultation populaire.

On peut être fédéraliste sans pour autant adopter un modèle absolu, rigide et symétrique et faire des déclarations potentiellement incendiaires en accréditant l'idée, donc en l'encourageant, de la partition du Québec selon, quoi qu'en disent certains, des lignes de divisions territoriales ethniques.

On applique ici une règle aussi vieille que l'existence des médias de masse qui consiste à associer, en les superposant, une situation future et hypothétique à un événement largement et répétitivement médiatisé. Conséquemment, la seule évocation d'une possible partition du Québec va ramener à la surface les images déchirantes de la Bosnie.

On voit se dessiner ici la thématique en trois volets de la future campagne référendaire du NON. L'axe négatif, celui de la peur, qui ne sera pas celle des catastrophes économiques mais celle, bien modulée, de la partition territoriale du Québec explicite dans le cas des communautés amériindiennes et implicite dans le cas des communautés anglophones.

Et les deux axes positifs, soit celui de la souplesse du fédéralisme (décentralisation et reconnaissance de la société distincte) et celui de la rentabilité économique du fédéralisme canadien en termes de péréquation et



PHOTO JACQUES GRENIER

Le fond du décor de Radio-Canada pour l'émission spéciale sur le référendum du 30 octobre 1995.

«Obnubilés par les résultats du dernier référendum, beaucoup de souverainistes croient que le taux de progression de l'option souverainiste par rapport au référendum de 1980 va se poursuivre et que la victoire finale est à portée de voix.»

des transferts fédéraux.

Mais on a beau avoir en main à Ottawa des sondages qui démontrent la peur que suscite au Québec la partition de la Bosnie et en voir sur le plan tactique des avantages électoraux, cela ne peut pas justifier de la part de ces dirigeants politiques de telles prises de positions.

Il semble bien que les deux camps ont choisi la voie de la polarisation et de la radicalisation. Les classes politiques, tant au Québec qu'au Canada, ont opté pour la confrontation. Tous se préparent au match final. Il n'y a pas de place au compromis. C'est la logique du «crois ou meurs», du *no man's land*. Ils ont ainsi créé, consciemment ou inconsciemment, une logique et une dynamique de conflit, dont ils espèrent à terme contrôler les tenants et aboutissants, sans dérapage. Voyons cela de plus près.

Les appareils politiques à Ottawa et à Québec oublient un certain nombre de réalités et de données fondamentales.

■ En politique, rien n'est plus dangereux que la rigidité de ceux qui croient avoir raison. Surtout, lorsqu'il s'agit de questions aussi émotives et explosives que les rapports concernant des communautés nationales. On ne joue pas impunément à exacerber le nationalisme et les questions ethniques. Les nationalismes, ce sont comme des bêtes sauvages: leurs réactions sont imprévisibles, incontrôlables et instinctives. Et croire qu'il sera toujours temps

pour les politiques de contrôler les passions qu'ils ont suscitées, c'est faire preuve au mieux de présomption et au pire d'irresponsabilité.

L'histoire récente démontre que lorsqu'une entité politique s'engage sur la voie d'une partition mutuellement acceptée et sans tension, cela aboutit, dans le meilleur des cas, à une séparation complète et pacifique comme en Tchecoslovaquie. Et dans les cas extrêmes, à la Bosnie. D'une manière ou d'une autre, comme le soulignait si justement le politologue Jacques Lévesque, l'éclatement d'un État multinational induit toujours une dynamique de «fission» qui se répercute immédiatement à l'intérieur des nouveaux États qui en sont issus. Le Québec ne fera pas exception à la règle. Nous devrions l'envisager immédiatement et prendre des mesures concrètes d'apaisement.

■ Le débat actuel se polarise autour du concept de nation. À ce propos, il convient de faire deux remarques. Que le conflit constitutionnel se résume fondamentalement à la question de l'existence et à la pérennité de la nation canadienne et de la nation québécoise comme si ces deux identités étaient des réalités tangibles, absolues et éternelles. Face à cette conception absolue et statique des nations, faut-il rappeler que, comme toute chose, les peuples et les nations évoluent et changent. L'idée qu'ils se font d'eux-mêmes, de leur identité, de leur nationalité, se transforme. Nous sommes ici dans le domaine mouvant du sentiment identitaire. Désormais, le sentiment d'appartenance se compose au pluriel. On peut tout à la fois se sentir parisien, français et européen ou encore napolitain, italien et européen. À l'opposé, les tenants de la

conception absolue de la nation canadienne ou québécoise nous proposent une représentation jacobine, rigide où la nation est «une et indivisible».

■ Revenons au fondamental à savoir que les structures des États, leur configuration (fédération, confédération, État unitaire) existent pour les citoyens, pour les besoins des gens et non pas le contraire. Et que les notions de souveraineté, de nation et de peuple sont des concepts relatifs et non absolus.

■ Dans nos sociétés démocratiques, la fonction des systèmes politiques est de régulariser les conflits pour qu'ils n'engendrent pas la violence. Toute stratégie politique de rapports de force a pour but de créer et de réunir les conditions propices aux compromis et non le contraire. En sachant que tout compromis ne se termine jamais par la victoire totale de l'une ou de l'autre partie.

■ Nos systèmes politiques sont-ils à ce point rigides, notre classe politique inconsciente ou incompétente, que nous ne puissions arriver à des ententes satisfaisantes? Après les conflits israélo-palestiniens et d'Afrique du Sud qui sont en voie de règlement et sans commune mesure avec le nôtre, le Québec et le Canada seraient-ils les seules sociétés à ne pas être en mesure d'établir un processus de gestion de crise?

Quel que soit le résultat du prochain référendum, il sera impératif pour le Canada comme pour le Québec de maintenir un dialogue rationnel, sans dérapage émotif. Faut-il rappeler ici que l'objectif de nos gouvernants n'est pas d'éliminer les maux et les passions des gouvernés mais plutôt de les atténuer et de les pacifier, si possible.

Des conventions collectives pour cadres

Depuis toujours, cette catégorie d'employés a été tenue à l'écart du processus de négociation de ses conditions de travail

JEAN PERRON

Président de la Confédération nationale des cadres du Québec et directeur général de l'Association des cadres des collèges du Québec

Les cadres. On les perçoit parmi les mieux nantis de notre société, on leur fait porter les responsabilités des patrons et des dirigeants, et pourtant, on n'hésite pas à s'en défaire aussitôt que pointe à l'horizon l'orage des compressions budgétaires... Pourquoi ces salariés, dont la plupart effectuent pourtant un travail digne d'éloges, sont-ils si peu considérés, professionnellement et socialement?

La question oblige à se tourner vers le passé, vers des façons de faire qui ont, petit à petit, miné la crédibilité des cadres.

Prenez par exemple l'insécurité d'emploi. Issue des changements qui se retrouvent aux différents paliers de l'entreprise — structures chambardées, qualifications périmées, changements d'affectation répétés, etc. — elle constitue une menace permanente qui trop souvent se transforme en une triste réalité: ce n'est pas sans raison qu'un nombre croissant de cadres sont perpétuellement à la recherche d'un nouvel emploi.

Pourtant, c'est fondamentalement pour ses compétences que l'on embauche un cadre qui, paradoxalement, connaît de plus en plus de difficultés à exercer son rôle de trait d'union entre les employés et l'employeur.

Ce rôle était traditionnellement associé à ses fonctions et lui confèrait un statut clair et incontesté au sein de la structure hiérarchique de l'entreprise; la dévalorisation de ce rôle ajoute à son inconfort et rend sa position encore plus fragile.

Au Québec, bien que la législation (Loi des syndicats

professionnels ou Loi des compagnies) permette aux cadres de se regrouper au sein d'associations professionnelles, elle ne contraint nullement l'employeur à négocier et à convenir d'une entente collective de travail avec ses cadres.

C'est pour corriger les incongruités de cette situation, notamment, que les associations de cadres se sont unies dans la Confédération nationale des cadres du Québec (CNCQ) et qu'elles lui ont confié, entre autres mandats, celui d'obtenir, pour l'ensemble des cadres du Québec, un régime de relations de travail complet qui puisse s'appliquer spécifiquement aux cadres de tous les secteurs.

En effet, depuis toujours semble-t-il — et contrairement aux autres groupes de salariés syndiqués —, les cadres ont été systématiquement tenus à l'écart du processus de négociation de leurs conditions d'emploi.

Alors que le salarié détermine ses conditions de travail avec le concours de la force syndicale, le cadre, pour sa part, n'a personne pour le représenter et négocier en son nom des conditions de travail qui lui soient propres, c'est-à-dire correspondant vraiment aux fonctions qu'il occupe au sein de l'entreprise.

Au fil des ans, la pratique s'est même établie de déterminer les conditions de travail des cadres à partir de ce que les syndiqués avaient obtenu!

Ainsi, à la remorque, en quelque sorte, des travailleurs syndiqués relativement à la détermination de ses conditions de travail, le cadre possède ce que l'on pourrait appeler un «statut dérivé», ce qui ne lui rend guère justice, il faut bien l'admettre.

En outre, bien que le cadre doive préserver son autonomie en tant que salarié distinct, sa fidélité va également à l'employeur.

La pratique est même établie de déterminer les conditions d'emploi des cadres à partir des gains des syndiqués!

Dans ce sens, il est inadmissible que les cadres se réclament de la même unité de négociation ou de la même centrale syndicale que celle à laquelle appartiennent les employés qui sont sous leur responsabilité. Cette situation conflictuelle deviendrait vite intolérable, à la fois pour le syndiqué, pour le cadre et pour l'employeur.

Cela ne signifie nullement que les cadres n'ont pas des aspirations et des besoins similaires à ceux des salariés qui sont sous leur responsabilité, bien au contraire.

Cependant, les préoccupations des cadres et leurs relations privilégiées avec l'employeur les placent dans une situation tout à fait spéciale par rapport à celle des autres employés salariés, d'où la nécessité de développer un régime de relations de travail distinct.

C'est l'ensemble de ces propositions, compilées sous forme de requête, que la CNCQ présenterait récemment au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

L'intégration de ces propositions au Code du travail ferait des cadres de tous les secteurs des salariés à part entière, au sens du Code du travail.

Parallèlement à l'objectif on ne peut plus raisonnable d'obtenir un régime de relations de travail adapté aux cadres, la CNCQ s'efforce de contribuer à redorer le blason de ces personnes, à leur accorder le pouvoir de s'exprimer, afin que les cadres ne soient plus considérés comme de simples pions sur l'échiquier sociopolitique et qu'ils puissent participer aux grands débats publics qui tracent la voie de l'an 2000, si proche.

Après tout, ne sont-ils pas des experts? Pourquoi notre société devrait-elle se passer de l'expertise de ces hommes et de ces femmes qui œuvrent pour le mieux-être de leur collectivité?

Et lorsqu'on y réfléchit un peu, les cadres, de par leurs fonctions stratégiques dans l'entreprise, ne sont-ils pas bien placés pour aider nos entreprises, tant gouvernementales et paragonnementales que privées, à remettre le Québec dans la voie de la prospérité?

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Partition: Paris appuie Québec

PRESSE CANADIENNE

Paris — Contrairement à ceux qui brandissent au Canada, la menace de la partition d'un éventuel Québec souverain, le gouvernement français croit en l'intangibilité des frontières.

Selon des sources concordantes, le ministre des Affaires étrangères Hervé de Charette a rappelé hier au ministre québécois des Relations internationales Sylvain Simard que ce principe était, depuis le congrès de Vienne (1814-1815),

«une des bases de la politique étrangère française». Les deux ministres se sont rencontrés en tête-à-tête hier au Quai d'Orsay avant de coprésider (c'était une première) la 54e réunion de la commission permanente de coopération franco-québécoise. La stratégie des souverainistes et le houleux débat sur la partition (M. de Charette aurait parlé de «dépeçage») ont été évoqués. En conférence de presse, M. de Charette n'a toutefois pas voulu se mouiller. «Nous n'avons pas porté de jugement sur la situation politique intérieure au Canada ou au Québec», a-t-il dit.

Il est clair que la France, fidèle à sa politique de «non-ingérence, non-indifférence», n'a pas l'intention de se mêler publiquement de cette affaire. Les souverainistes ne le souhaitent pas non plus, indique-t-on du côté québécois, mais ils auraient accueilli avec une évidente satisfaction les propos du chef de la diplomatie française.

Celui-ci a de nouveau montré hier qu'il nourrissait désormais une évidente sympathie pour les péquistes, à l'image du président Chirac qui a multiplié les gestes à leur endroit depuis le référendum.

ÉTHIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

soir à leurs positions politiques tout simplement parce qu'ils servent d'administrateurs à temps partiel — et non rémunérés — à des organismes publics.

«Je n'ai jamais été impartial de ma vie», a tonné dans une entrevue hier M. Godbout, qui siège aux conseils d'administration de, entre autres, la Caisse de dépôt et placement et de la Société de développement industriel du Québec. «Sérieusement, mon travail de représentant à la FTQ, c'est de défendre les intérêts des membres, de critiquer un certain nombre de choses.»

Dans une lettre envoyée à la commission permanente des Institutions, qui a ouvert hier une consultation publique sur le projet de loi 131, la FTQ se dit «prête à admettre que les règles doivent s'appliquer aux personnes siégeant dans les organismes gouvernementaux, mais pas au point d'abdicquer sa liberté d'expression, de défense et de représentation de ses membres.»

Alors que M. Godbout exige le retrait pur et simple de ce projet de loi «tellement tordu», M. Dufour, qui lui aussi siège à de nombreux organismes de l'Etat — dont la CSST et la Société québécoise du développement de la main-d'œuvre — serait disposé à l'accepter à condition que le gouvernement y apporte des modifications importantes. Il est essentiel, par exemple, que le gouvernement exempte des dispositions de la loi des administrateurs à temps partiel, sinon il ne pourra plus «compter tous les administrateurs dont il se priverait». Ironie du sort, l'adoption du projet de loi 131 priverait également le gouvernement péquiste de l'appui public de quelques-uns de ses plus fervents alliés souverainistes, dont celui de M. Godbout et ses vis-à-vis aux autres centrales syndicales, ainsi que celui du président du conseil d'administration d'Hydro Québec, Yvon Martineau. Au grand dam du chef de l'opposition Daniel Johnson, M. Martineau a déclaré l'année dernière au *Devoir* qu'il était souverainiste et qu'«on [avait] le savoir».

Or, l'article 6 du projet de règlement qui accompagne le projet de loi 131 concernant l'éthique et la déontologie stipule que l'administrateur public est tenu de faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions et de réserver dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Selon Jacques Bourgault, professeur d'administration publique à l'UQAM, il s'agit quelque peu d'un «remède de cheval». «Pour que ce soit clair, il

faudrait que la loi fasse la distinction entre les gens qui siègent à temps plein [comme M. Martineau] et ceux qui le font à temps partiel, parce que ces derniers ont des responsabilités qui sont d'un tout autre ordre», soutient M. Bourgault, qui estime qu'entre 1200 et 1600 administrateurs publics à temps partiel seraient visés par cette loi.

«On peut se demander s'il est raisonnable dans une société libre et démocratique d'empêcher les gens de manifester un engagement politique alors qu'il siège à temps partiel dans un organisme public où ils contribuent soit pour amener leur expertise soit parce que le groupe qu'ils représentent a un intérêt dans les dossiers traités par l'organisme.»

C'est le cas notamment de M. Dufour, qui en tant que membre des conseils d'administration de la CSST et de la SQDM, se dit obligé de représenter les positions de ces membres — la grande entreprise — sur les grandes questions de formation et de conditions de travail abordées dans ces deux instances.

Le président du CPQ trouve également à redire aux articles du règlement qui le contraindraient à respecter la nature confidentielle des dossiers traités par les organismes qu'il administre et à «divulguer par écrit toutes les offres sérieuses d'emploi qui risquent de le placer en conflit d'intérêts» par rapport à l'organisme. En tant que porte-parole du patronat, M. Dufour dit devoir constamment consulter ses membres sur les dossiers abordés par la CSST et la SQDM. Il se demande si cette consultation serait interdite par le devoir de confidentialité que lui imposerait le projet de loi 131.

Pour sa part, le protecteur du citoyen Daniel Jacoby a également critiqué hier l'article 6 sur la neutralité politique des administrateurs. Une telle obligation devrait être «balisée afin de tenir compte de la réalité de certains conseils». Sinon, a poursuivi Me Jacoby, certains membres de ces instances comme MM. Dufour et Godbout «ne pourront pas respecter cette norme sans manquer à leur mandat». MM. Godbout et Dufour disent tous deux avoir de la difficulté à croire que le gouvernement aurait délibérément voulu les faire taire en les soumettant aux mêmes règles d'éthique que les grands administrateurs de l'Etat. «J'espère que ça a été fait par un manque de rigueur et non pas par un manque de respect», a tranché le président de la FTQ. Un projet de loi «écrit un peu rapidement», renchérit le porte-parole du CPQ.

BILAN

Le MQF craint le pire

SUITE DE LA PAGE 1

quelques hauts fonctionnaires.

Simultanément, pour colliger les données et réaliser le bilan, la ministre mettait sur pied un «groupe technique», formé de fonctionnaires et d'experts, dont Michel Plourde, chargé de la rédaction du rapport. Il y a déjà plusieurs semaines que le groupe technique a transmis son bilan au comité interministériel. Insatisfait de la description de la situation, le comité interministériel a entrepris de le modifier et s'est mis à la réécriture. À l'époque, Marcel Masse avait fixé au début de janvier la publication du bilan. *Le Devoir* a appris que l'échéance a été repoussée à la fin mars.

Du côté du gouvernement, l'on fait valoir que le bilan du groupe technique avançait des interprétations abusives et manquait de neutralité. «Il faut que le document soit le plus complet, le plus précis et le plus à jour possible», a expliqué au *Devoir* un haut fonctionnaire, soulignant notamment que certaines études n'avaient pas été intégrées au rapport du groupe technique. Le comité interministériel a d'ailleurs convoqué le rédacteur du document-synthèse, Michel Plourde, et lui a exposé ses griefs.

Informés de l'opération de révision amorcée par les sous-ministres, les dirigeants du Mouvement-Québec-Français ont discuté le coup à leur dernière réunion. Ils poursuivront la discussion demain soir et jugeront des mesures à prendre pour sensibiliser l'opinion publique.

Le président du MQF, Guy Bouthiller, croit savoir que le comité interministériel est en train de faire subir «un traitement spécial» au bilan du groupe technique, pour l'édulcorer, le rendre inodore et incolore. «Cela m'inquiète, parce que c'est un travail qui a été fait très sérieusement. Le problème linguistique est sérieux et ce n'est pas vrai qu'on peut voir uniquement la vie en rose.»

De l'avis de M. Bouthiller, si les griefs du comité interministériel sont fondés, s'il a identifié des failles sérieuses, qu'il soumette le rapport à l'examen d'experts indépendants ou qu'il le publie. «Pourquoi ne nous montre-t-on pas la première version?»

Quoi qu'il en soit, le MQF craint le pire et se prépare à sonner l'alarme. Les récentes interventions de leaders souverainistes lui font croire que le gouvernement prépare peut-être un virage pour satisfaire la minorité anglophone. «On est en train de laisser les esprits s'adapter à l'idée du séparatisme linguistique à Montréal», dit Guy Bouthiller, qui promet que le MQF fera tout pour mobiliser les Québécois pour contrer cette nouvelle offensive contre les français.

DORVAL

SUITE DE LA PAGE 1

hier l'urgence de la situation. «Les conclusions de nos études et de nos analyses sont claires et démontrent que nous pouvons tirer profit de la nouvelle réalité du transport aérien mais, qu'à l'inverse, nous risquons beaucoup si nous ne pouvons nous adapter.» En d'autres mots, a-t-il ajouté, «le nouveau contexte du transport aérien confirme que le *statu quo* compromettrait l'avenir de nos aéroports et aurait un impact négatif sur le développement économique de la région. Le *statu quo* est donc inacceptable.»

Hier grand défenseur du *statu quo* perpétuant la réputation de centre aéroportuaire cul-de-sac accolée à Montréal, M. Auger a reconnu hier, au cours d'une conférence de presse devancée de 24 heures, que cette dualité aéroportuaire constituait désormais «une menace à l'existence des vols intercontinentaux, Montréal risquant à moyen terme de perdre plus de la moitié de ceux-ci. [Cette dualité] nous empêche de profiter pleinement de l'entente «ciel ouvert» [entre le Canada et les États-Unis] et de la nouvelle politique sur les vols internationaux étant donné l'absence de correspondances rapides en raison de l'actuelle division des vols entre Dorval et Mirabel». Le *statu quo* menace également la survie de destinations transatlantiques qui ont particulièrement besoin d'un apport de passagers en correspondance venant du Canada et des États-Unis. «Enfin, le *statu quo* rend notre trafic intercontinental vulnérable aux assauts des «hubs» [plaques tournantes] américains.»

En vue de corriger le tir, le conseil d'administration d'ADM a ainsi approuvé un plan prévoyant cette nouvelle vocation des deux aéroports montréalais devant entrer en vigueur en avril 1997. Vouloir faire de Dorval une importante porte d'entrée nord-américaine impliquera un investissement de 185 millions, d'ici 1999, dans la réalisation des aménagements nécessaires pour accueillir les vols internationaux. Ces plans prévoient la construction d'une jetée internationale pouvant accueillir huit gros porteurs, l'agrandissement de la salle des arrivées, l'ajout de 3100 nouvelles places de stationnement et l'emplacement, sous l'aérogare, d'une gare ferroviaire pour desservir par la suite les trains de banlieue et les trains «intercité».

Cet investissement additionnel, qui s'ajoute aux dépenses d'investissement de 190 millions déjà prévues pour les deux aéroports (ces derniers investissements devant créer 855 emplois), sera financé par l'introduction, dès octobre prochain, de frais d'amélioration aéroportuaire ajoutés au prix du billet aux passagers en partance de Dorval. Ces frais additionnels varieront entre 5 \$, 7,50 \$ et 10 \$, selon que la destination est canadienne, américaine ou internationale. Au chapitre des retombées, ADM chiffre à 840 le nombre d'emplois créés au cours des trois années dédiées aux travaux de construction. Quant aux retombées dites durables, ADM prévoit l'addition de 650 000 passagers, en sus de la croissance normale attendue d'ici l'an 2000, ce qui devrait créer 600 emplois permanents.

Pour Mirabel, un aéroport qui n'attire à peine que 2,5 millions de passagers malgré sa capacité de 10 millions et dédié désormais aux vacanciers et au tout cargo, on insiste sur l'importance de le maintenir en activité. «Nous ferons en sorte que par la réduction des charges aéroportuaires et la qualité des aménagements, il devienne l'aéroport le plus avantageux pour les transporteurs et les passagers grand tourisme.» Les transporteurs utilisant Mirabel bénéficieront d'une réduction des frais d'atterrissage, d'une révision à la baisse de la politique tarifaire sur certains services et de l'installation de nouvelles passerelles d'embarquement. Dans le tout cargo, ADM procédera à l'agrandissement de l'aire de manœuvre et à l'implantation, en concertation avec le milieu, d'une zone franche «qui aura pour effet de stimuler l'activité import-export de la région».

Si le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, a réagi violemment à cette décision en brandissant le spectre de la perte de 5000 emplois directs on estime, chez ADM, que ce couperet pourrait toucher 10 % des employés de Mirabel. Aux représentants syndicaux rencontrés hier, on a parlé d'une ponction variant entre 10 et 15 % découlant de la rationalisation, devant être effective dans 14 mois. M. Meilleur a promis de poursuivre le combat et de tout mettre en œuvre pour renverser cette décision, par une intervention politique et ce, malgré l'appui évident du propriétaire des sites: Ottawa.

CHINE «Les statistiques officielles disent une chose. La réalité est autre.»

SUITE DE LA PAGE 1

du Printemps de Pékin converti au capitalisme, voici Han Dongfang l'ouvrier, le cheminot, le chantre des syndicats indépendants.

Le «miracle économique chinois», dit Han, est largement un leurre. Un leurre qui cache une misère économique croissante et une exploitation économique qui n'est balisée par aucune loi autre que celles du marché et de l'arbitraire étatique. Les taux de croissance phénoménaux (10, 15, 20 %) dont on nous rebat les oreilles ne disent pas toute la réalité, loin s'en faut.

Dans ces usines d'assemblage électronique ou de textile de Shenzhen et de Canton, règnent, selon Han, des conditions de «capitalisme primitif pire que celui du 19e siècle en Occident».

Sur les traces de Lech Walesa, Han rêve d'organiser un mouvement ouvrier indépendant en Chine. Mais ce cheminot qui a exercé son métier de 1984 à 1989, a du chemin à faire avant d'y arriver.

Organisateur d'une très éphémère Fédération autonome des travailleurs de Pékin, détruite après deux semaines d'existence au printemps 1989, fugitif après le funeste 4 juin de la même année, il a été placé en tête de la «liste noire» des dissidents les plus recherchés, avant de se constituer volontairement prisonnier.

Il dut ensuite subir, 22 mois durant, les mauvais traitements typiques des geôles chinoises — où il attrapa notamment la tuberculose —, avant d'être libéré et d'aller se faire soigner aux États-Unis.

Depuis 1992, bloqué à la frontière, *persona non grata* dans son propre pays, il s'est installé à Hong-Kong, d'où il publie le *China Worker's Bulletin* («Bulletin des ouvriers de Chine»), dans lequel il centralise les informations disponibles sur les mouvements syndicaux indépendants et les répressions anti-ouvrières dans l'Empire du Milieu.

Han a manifesté en tête l'exemple polonais. À la fin des années 70, avant même l'éclosion du mouvement Solidarité à l'été 1980, des syndicats indépendants s'étaient mis en place un peu partout en Pologne, embryon d'une contestation sociale et même politique qui fera trembler sur ses bases le pouvoir communiste d'alors... avant de renverser carrément le pouvoir huit ans plus tard.

«Oui, c'est vrai, admet-il, le mouvement Solidarité m'a inspiré. Nous voulons protéger les intérêts des ouvriers au niveau de l'entreprise, c'est fondamental pour nous.» Han reconnaît qu'une telle action «a des aspects politiques», tout en insistant pour dire qu'il ne veut pas d'un mouvement qui lutterait pour le pouvoir politique.

L'idée, typique de «Solidarité 1» (1980-81), d'un mouvement syndical qui resterait scrupuleusement en-deçà de l'action directement politique, lui est très chère. «L'expérience polonaise me dit que lorsque le syndicat prend le pouvoir, il risque de se détacher des ouvriers.»

On n'en est pas là en Chine, il s'en faut de beaucoup. En attendant, ce jeune homme dans la trentaine prend son bâton de pèlerin et parcourt le monde pour faire connaître sa cause.

Le miracle économique chinois est un vaste leurre, croit Han Dongfang, qui pense que les taux de croissance phénoménaux qu'on lit sur la Chine du Sud, ne reflètent pas la réalité vécue par la grande majorité des quelque 150 millions d'ouvriers chinois. «Les statistiques officielles disent une chose. La réalité est autre», pense-t-il.

Han, qui doit s'exprimer demain à Toronto lors d'un colloque (organisé par le Centre des libertés et des droits démocratiques d'Ed Broadbent) sur les rapports entre le commerce et les droits de la personne, rapporte quelques faits méconnus qui composent l'envers du «miracle économique chinois».

■ Quelque 10% des 150 millions d'ouvriers chinois doivent endurer des retards appréciables dans le paiement de leurs salaires. On sait qu'en Russie et en Ukraine par

exemple, ce problème est devenu explosif dans les mines.

■ Tous les jours, des milliers d'ouvriers chinois font grève sans que le monde n'en soit informé, très souvent pour cette raison du non-paiement de leurs salaires. Ces mouvements de protestation, pour la plupart spontanés et sans lendemain, sont réprimés sans ménagement.

■ Par exemple, à Paicheng dans le Nord, quelque 20 000 ouvriers du textile ont cessé le travail en mai 1995. Les pouvoirs locaux ont dépêché 10 000 policiers et soldats pour forcer le retour immédiat au travail.

■ Entre 40 et 50% des entreprises publiques sont déficitaires et menacées de fermeture, ce qui propage l'angoisse du chômage.

■ Le travail forcé, notamment des prisonniers, fait partie du quotidien des entreprises de la Chine du Sud. Cela est particulièrement vrai, dit Han, dans les *joint-ventures*.

Tout cela devrait faire réfléchir les hommes d'affaires — y compris des Canadiens — qui affluent en Chine pour y faire de l'argent. «Je n'ai rien contre les hommes d'affaires qui veulent faire de l'argent. Mais je leur conseille de réfléchir à l'éthique, à la morale des affaires. Peut-on fermer les yeux sur le travail forcé, sur le travail des enfants? Chez vous, vous avez des lois contre ça. Chez nous, rien.»



CLINIQUE CAPILLAIRE
INTERNATIONALE INC.

& membre associé Hairfax



Céline Simard, dir.
consultante

INTÉGRATEUR-
VOLUMATEUR

LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRES (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guylaine Brouillette, D.D.



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600

Métro Guy, sortie St-Mathieu

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraisons par camélot et
pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559